



COMPTES CONSOLIDÉS 2019

1.	Compte de résultat consolidé	02	5.	Variation des capitaux propres consolidés	06
2.	État du résultat global consolidé	03	6.	Notes annexes aux états financiers consolidés	07
3.	État de la situation financière consolidée	04			
4.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	05			

Comptes consolidés 2019

1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2019 ⁽¹⁾	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	19 477	19 124
Coût des ventes	4.3	(16 023)	(15 450)
Frais de Recherche et Développement	4.5.1	(1 550)	(1 560)
Frais commerciaux		(304)	(316)
Frais administratifs		(566)	(595)
MARGE OPÉRATIONNELLE		1 034	1 203
% du chiffre d'affaires		5,3%	6,3%
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	4.5.3.1	(237)	(111)
MARGE OPÉRATIONNELLE Y COMPRIS LA QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	4.5	797	1 092
% du chiffre d'affaires		4,1%	5,7%
Autres produits et charges	4.6.2	(65)	(56)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL Y COMPRIS LA QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	4.6.1	732	1 036
Coût de l'endettement financier net	8.2.1	(73)	(66)
Autres produits et charges financiers	8.2.2	(2)	(25)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		657	945
Impôts sur les résultats	9.1	(263)	(303)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		394	642
Attribuable aux :			
■ Actionnaires de la société mère		313	546
■ Participations ne donnant pas le contrôle	10.1.3	81	96
Résultat de la période par action :			
■ Résultat de base par action (en euros)	10.2	1,31	2,30
■ Résultat dilué par action (en euros)	10.2	1,31	2,28

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé tient compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



2. État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2019 ⁽¹⁾	2018
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	394	642
Quote-part de variation du résultat global recyclable provenant des sociétés mises en équivalence	(1)	1
<i>Dont impôts</i>	-	-
Écarts de conversion	62	62
Couvertures de flux de trésorerie :		
■ Profit (perte) porté(e) en capitaux propres	39	(7)
■ (Profit) perte transféré(e) en résultat de la période	(2)	(4)
<i>Dont impôts</i>	(4)	(4)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECYCLABLES EN RÉSULTAT	98	52
Quote-part de variation du résultat global non recyclable provenant des sociétés mises en équivalence	(1)	-
<i>Dont impôts</i>	-	-
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	(102)	16
<i>Dont impôts</i>	(8)	34
Réévaluation des placements long terme	1	(18)
<i>Dont impôts</i>	(2)	3
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(102)	(2)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE NETS D'IMPÔT	(4)	50
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	390	692
Attribuable aux :		
■ Actionnaires de la société mère	295	589
■ Participations ne donnant pas le contrôle	95	103

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, l'état du résultat global consolidé tient compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

3. État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31 décembre 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018
ACTIF			
Goodwill	6.1	2 571	2 550
Autres immobilisations incorporelles	6.2	2 694	2 419
Immobilisations corporelles	6.3	5 346	4 621
Participations dans les sociétés mises en équivalence	4.5.3.2	152	187
Autres actifs financiers non courants	8.1.1	702	590
Actifs sur retraites et engagements assimilés	5.3	13	4
Actifs d'impôt différé	9.2	437	486
ACTIF NON COURANT		11 915	10 857
Stocks nets	4.4	1 896	1 906
Créances clients nettes	4.2	2 821	2 781
Autres créances		455	522
Actifs d'impôt exigible		33	34
Autres actifs financiers courants	8.1.1	20	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1.3.2	1 773	2 357
ACTIF COURANT		6 998	7 615
TOTAL ACTIF		18 913	18 472
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social	10.1.1	241	240
Primes	10.1.1	1 531	1 513
Écarts de conversion	10.1.2	71	17
Réserves consolidées		2 786	2 801
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ		4 629	4 571
Participations ne donnant pas le contrôle	10.1.3	835	807
CAPITAUX PROPRES		5 464	5 378
Provisions pour retraites et engagements assimilés – part à plus d'un an	5.3	1 185	1 051
Autres provisions – part à plus d'un an	7.1	313	357
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.2	4 417	3 466
Autres passifs financiers – part à plus d'un an	8.1.1	38	16
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle – part à plus d'un an	8.1.2.2	20	17
Subventions – part à plus d'un an		87	56
Passifs d'impôt différé	9.2	76	89
PASSIF NON COURANT		6 136	5 052
Dettes fournisseurs d'exploitation		4 762	4 475
Provisions pour retraites et engagements assimilés – part à moins d'un an	5.3	69	104
Autres provisions – part à moins d'un an	7.1	201	273
Subventions – part à moins d'un an		41	39
Passifs d'impôt exigible		124	125
Autres dettes		1 578	1 569
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.2	193	434
Autres passifs financiers – part à moins d'un an	8.1.1	14	42
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle – part à moins d'un an	8.1.2.2	59	72
Crédits à court terme et banques	8.1.2.3	269	900
Passifs destinés à être cédés		3	9
PASSIF COURANT		7 313	8 042
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		18 913	18 472

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, l'état de la situation financière consolidée tient compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2019 ⁽¹⁾	2018
FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat de la période		394	642
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		237	111
Dividendes nets reçus des sociétés mises en équivalence		44	64
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	11.1	1 349	1 180
Coût de l'endettement financier net		73	66
Charges d'impôt (exigible et différé)		263	303
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		2 360	2 366
Impôts versés		(292)	(267)
Variation du besoin en fonds de roulement	11.2	396	71
FLUX NETS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		2 464	2 170
FLUX SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(812)	(777)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 154)	(1 291)
Subventions d'investissements reçues		16	35
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		44	8
Variation nette des actifs financiers non courants		(266)	(212)
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	11.3	19	(41)
Acquisitions de participations dans des entreprises associées et/ou coentreprises		(5)	(2)
Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée	11.4	(13)	(7)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(2 171)	(2 287)
FLUX SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société		(297)	(296)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des filiales intégrées		(46)	(28)
Augmentation de capital		19	26
Vente (rachat) d'actions propres	11.5	15	(118)
Souscriptions d'emprunts à long terme	11.6	613	603
Frais et primes liés aux émissions d'emprunt	11.6	(2)	(5)
Intérêts financiers versés		(97)	(64)
Intérêts financiers reçus		26	6
Remboursements effectués sur emprunts à long terme	11.6	(447)	(360)
Acquisitions ou rachats de participations sans prise de contrôle	11.7	(29)	(2)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(245)	(238)
TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES		-	6
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE		(1)	34
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		47	(315)
TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER		1 457	1 772
TRÉSORERIE NETTE EN FIN DE PÉRIODE		1 504	1 457
Dont :			
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 773	2 357
■ Crédits à court terme et banques		(269)	(900)

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le tableau des flux de trésorerie consolidés tient compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5. Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions en circulation	(en millions d'euros)					Total des capitaux propres		
		Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Attribuables aux actionnaires de la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
237 924 000	SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2017 ⁽¹⁾	240	1 487	(36)	2 696	4 387	719	5 106
	Dividende distribué ⁽²⁾	-	-	-	(296)	(296)	(28)	(324)
(1 236 492)	Actions propres ⁽³⁾	-	-	-	(118)	(118)	-	(118)
599 979	Augmentation de capital	-	26	-	-	26	-	26
	Paievements en actions	-	-	-	3	3	-	3
	Options de vente accordées ⁽⁵⁾	-	-	-	(5)	(5)	(2)	(7)
	Autres mouvements	-	-	-	(15)	(15)	15	-
	TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-	26	-	(431)	(405)	(15)	(420)
	Résultat de l'exercice	-	-	-	546	546	96	642
	Autres éléments du résultat global nets d'impôt	-	-	53	(10)	43	7	50
	RÉSULTAT GLOBAL	-	-	53	536	589	103	692
237 287 487	SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2018	240	1 513	17	2 801	4 571	807	5 378
	Dividende distribué ⁽²⁾	-	-	-	(297)	(297)	(46)	(343)
957 981	Actions propres	-	-	-	15	15	-	15
783 643	Augmentation de capital ⁽⁴⁾	1	18	-	-	19	-	19
	Paievements en actions	-	-	-	24	24	-	24
	Options de vente accordées ⁽⁵⁾	-	-	-	9	9	1	10
	Autres mouvements ⁽⁶⁾	-	-	-	(7)	(7)	(22)	(29)
	TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	1	18	-	(256)	(237)	(67)	(304)
	Résultat de l'exercice	-	-	-	313	313	81	394
	Autres éléments du résultat global nets d'impôt	-	-	54	(72)	(18)	14	(4)
	RÉSULTAT GLOBAL	-	-	54	241	295	95	390
239 029 111	SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2019	241	1 531	71	2 786	4 629	835	5 464

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'état de variation des capitaux propres a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés 2017, publié en février 2018, afin de tenir compte des incidences liées à l'application des nouvelles normes IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients, à compter du 1er janvier 2018, de manière rétrospective et avec un retraitement des périodes comparatives, ainsi qu'à l'allocation du prix d'acquisition sur FTE automotive et Valeo-Kaptec.

(2) En 2019, un dividende de 1,25 euro par action a été versé en numéraire pour un total de 297 millions d'euros ; le dividende versé en juin 2018 était également de 1,25 euro par action.

(3) Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, la variation des capitaux propres liée aux actions propres comprend l'incidence d'un programme de rachat d'actions conclu avec un prestataire de services d'investissements le 7 mars 2018 à hauteur de 100 millions d'euros (cf. Note 10.1.1.3).

(4) Les caractéristiques de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 27 juin 2019 sont détaillées en Note 10.1.1.1.

(5) Ce poste regroupe les variations de juste valeur des dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (cf. Note 8.1.2.2).

(6) Les Autres mouvements reflètent les incidences de l'acquisition de parts complémentaires du capital de la société Ichikoh (cf. Note 2.2.1).

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

6. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes comptables	08	Note 7	Autres provisions et passifs éventuels	52
1.1	Référentiel appliqué	08	7.1	Autres provisions	52
1.2	Bases de préparation	13	7.2	Enquêtes de concurrence	53
			7.3	Passifs éventuels	53
Note 2	Évolution du périmètre de consolidation	14	Note 8	Financement et instruments financiers	54
2.1	Principes comptables liés au périmètre de consolidation	14	8.1	Actifs et passifs financiers	54
2.2	Évolution du périmètre de consolidation	16	8.2	Produits et charges financiers	70
2.3	Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation	16	Note 9	Impôts sur les résultats	71
			9.1	Impôts sur les résultats	71
Note 3	Information sectorielle	17	9.2	Impôts différés	72
3.1	Indicateurs clés par Pôle	18	Note 10	Capitaux propres et résultat par action	74
3.2	Réconciliation avec les données du Groupe	19	10.1	Capitaux propres	74
3.3	Informations par zone géographique	20	10.2	Résultat par action	76
Note 4	Données opérationnelles	21	Note 11	Détail des flux de trésorerie	76
4.1	Chiffre d'affaires	21	11.1	Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	76
4.2	Créances clients	22	11.2	Variation du besoin en fonds de roulement	77
4.3	Coût des ventes	23	11.3	Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	77
4.4	Stocks	24	11.4	Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée	77
4.5	Marge opérationnelle y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	24	11.5	Vente (rachat) d'actions propres	77
4.6	Résultat opérationnel et autres produits et charges	30	11.6	Souscription et remboursements effectués sur emprunts à long terme	77
Note 5	Charges et avantages du personnel	32	11.7	Acquisitions ou rachats de participations sans prise de contrôle	77
5.1	Effectifs	32	11.8	<i>Cash flow</i> libre et <i>cash flow</i> net	77
5.2	Avantages du personnel	32	Note 12	Honoraires des Commissaires aux comptes	78
5.3	Provisions pour retraites et engagements assimilés	33	Note 13	Liste des sociétés consolidées	79
5.4	Paiements fondés sur les actions	39			
5.5	Rémunération des dirigeants (Parties liées)	41			
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	42			
6.1	Goodwill	42			
6.2	Autres immobilisations incorporelles	43			
6.3	Immobilisations corporelles	45			
6.4	Pertes de valeur sur actifs immobilisés	48			
6.5	Engagements hors bilan liés aux locations et aux investissements	51			

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe Valeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent :

- les états financiers de la société Valeo ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Valeo est un groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules, et de services pour le secteur automobile. Entreprise technologique, Valeo propose des systèmes et équipements innovants permettant la réduction des émissions de CO₂ et le développement de la conduite intuitive. Partenaire de tous les constructeurs dans le monde, le Groupe compte parmi les premiers équipementiers automobile mondiaux.

Valeo est une société de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé au 43, rue Bayen, 75017 Paris.

Les comptes consolidés de Valeo de l'exercice 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 20 février 2020.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne est consultable sur le site Internet de la Commission européenne ⁽¹⁾.

Par ailleurs, les états financiers sont complétés par les informations jugées significatives requises par le règlement ANC n° 2016-09.

(1) <https://ec.europa.eu/info/law>.



1.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants :

Normes, amendements et interprétations	IFRS 16 – Contrats de location
Présentation et principes comptables appliqués au Groupe	<p data-bbox="399 385 694 414">Norme applicable au 1^{er} janvier 2019</p> <hr/> <p data-bbox="399 425 1444 548">Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». IFRS 16 remplace IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La norme IFRS 16 introduit des changements majeurs dans les principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des contrats de location pour le preneur. Elle impose désormais à celui-ci de comptabiliser ses contrats de location selon un modèle unique équivalent à celui appliqué pour comptabiliser les contrats de location financement selon IAS 17.</p> <p data-bbox="399 555 638 582">Le preneur reconnaît ainsi :</p> <ul data-bbox="399 582 1444 694" style="list-style-type: none"> ■ un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ; ■ une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit au passif de l'état de la situation financière consolidée ; ■ des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat consolidé. <p data-bbox="399 701 1444 824">À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux non encore versés ainsi que des paiements liés aux options que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. Ce montant est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est d'une part augmenté pour prendre en compte les intérêts dus au titre du passif locatif et d'autre part diminué des loyers payés.</p> <p data-bbox="399 831 1444 954">À cette même date de prise d'effet, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend (i) le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, (ii) les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur, (iii) les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ainsi que (iv) l'estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur constatés.</p> <p data-bbox="399 960 1444 1010">Les agencements indissociables des biens loués sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat retenue et la durée d'utilisation estimée.</p> <p data-bbox="399 1016 1444 1140">Les droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire. Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre. Dans les autres cas, les droits d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilisation raisonnablement certaine des actifs sous-jacents.</p> <p data-bbox="399 1146 1444 1218">Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et le remboursement du principal du passif locatif et sont reconnus dans les flux sur opérations de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés. La part relative au remboursement du principal du passif locatif est réintégrée dans la détermination du <i>cash flow</i> libre.</p> <p data-bbox="399 1247 1444 1296">Par la suite, la dette et le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent doivent être ré-estimés pour prendre en compte les situations suivantes :</p> <ul data-bbox="399 1303 1444 1444" style="list-style-type: none"> ■ la révision de la durée de location ; ■ toute modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ; ■ la ré-estimation des garanties de valeur résiduelle ; ■ la révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers ; ■ les modifications des montants de loyers. <p data-bbox="399 1473 1212 1500">Les principales exemptions prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :</p> <ul data-bbox="399 1507 1444 1556" style="list-style-type: none"> ■ exclusion des contrats de courte durée ; ■ exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur. <p data-bbox="399 1585 1444 1637">Les loyers relatifs aux contrats exclus du scope de la norme IFRS 16 ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, sont comptabilisés en charges opérationnelles.</p>

Normes, amendements et interprétations **IFRS 16 – Contrats de location**
Norme applicable au 1^{er} janvier 2019

Incidences et modalités d'application de la nouvelle norme à la date de transition

Le Groupe est partie prenante à des contrats de location principalement pour des terrains et bâtiments (centres de production, lieux de stockage et bureaux) précédemment considérés comme des contrats de location simple sous IAS 17 et pour lesquels un droit d'utilisation est désormais reconnu sous IFRS 16.

Modalités d'application de la norme IFRS 16 à la date de transition

Le Groupe a appliqué IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée. À ce titre, aucun retraitement des états financiers publiés avant la date d'application de la norme n'est effectué.

Dans le cadre de la transition, les principales mesures de simplification retenues par le Groupe sont les suivantes :

- exclusion des contrats avec une durée résiduelle de 12 mois ou moins à la date de transition et des contrats à faible valeur ;
- application de la norme uniquement aux contrats précédemment identifiés comme des contrats de location ;
- utilisation de la durée initiale du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à la date de transition ;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application ;
- identification des éventuels contrats déficitaires au 1^{er} janvier 2019 en application de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

Les loyers des contrats exclus du scope de la norme IFRS 16 sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition ont été déterminés à partir du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel a été ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ces taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte des durées initiales des contrats.

Le taux d'endettement marginal moyen pondéré au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 3,44 %.

Dans le cadre de la transition, l'exemption de reconnaissance initiale des impôts différés, prévue par la norme IAS 12, a été retenue par le Groupe.

Incidences de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » sur les états financiers consolidés du Groupe au 1^{er} janvier 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	IFRS 16	1^{er} janvier 2019
Immobilisations corporelles	4 621	440	5 061
TOTAL ACTIF	4 621	440	5 061
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	3 466	370	3 836
PASSIF NON COURANT	3 466	370	3 836
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	434	70	504
PASSIF COURANT	434	70	504
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 900	440	4 340

La réconciliation entre les engagements de paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple selon IAS 17 au 31 décembre 2018 et la dette financière de location comptabilisée sous IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Adoption IFRS 16
ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	474
Effet d'actualisation	(69)
Effets liés aux périodes optionnelles et aux options d'achat ⁽¹⁾	51
Autres effets liés principalement aux exemptions	(16)
IMPACT SUR LA DETTE FINANCIÈRE AU 1^{ER} JANVIER 2019	440
Dette financière relative aux contrats de location financement selon IAS 17 et comptabilisée au 31 décembre 2018 ⁽²⁾	32
DETTE FINANCIÈRE SUR BIENS LOUÉS AU 1^{ER} JANVIER 2019	472

(1) Les engagements donnés au titre des contrats de location simple selon IAS 17 ne comprenaient que les paiements minimaux sur les périodes non résiliables.

(2) Cf. Document de Référence 2018, Chapitre 5, section 5.4.6, Note 8.1.2.1 Dettes financières à long terme, page 338.

Normes, amendements et interprétations
IFRS 16 – Contrats de location
 Norme applicable au 1^{er} janvier 2019

Impacts financiers au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, les principales incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont les suivantes :

- État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
Droits d'utilisation des biens loués	430
TOTAL ACTIF	430
Dettes sur biens loués à long terme – part à plus d'un an	353
PASSIF NON COURANT	353
Dettes sur biens loués à long terme – part à moins d'un an	88
PASSIF COURANT	88
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	441

Les droits d'utilisation des biens loués inclus dans les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Droits d'utilisation					Total
	Terrains	Constructions	Matériels et équipements industriels	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	-	13	40	27	5	85
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(4)	(30)	(27)	(1)	(62)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	-	9	10	-	4	23
Adoption IFRS 16	8	377	9	-	46	440
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019	8	386	19	-	50	463
Nouveaux contrats / Renouvellements / Modifications	-	26	6	-	24	56
Dotations aux amortissements	(1)	(64)	(5)	-	(25)	(95)
Écarts de conversion	-	5	1	-	-	6
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	7	353	21	-	49	430

- Tableau des flux de trésorerie consolidés

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, le décaissement net lié aux contrats de location et classé en Flux nets de trésorerie sur opérations de financement s'élève à 98 millions d'euros dont notamment 14 millions d'euros au titre des intérêts financiers versés et 84 millions d'euros au titre du remboursement net du principal du passif locatif.

La part relative au remboursement net du principal du passif locatif est réintégrée dans la détermination du *cash-flow* libre (cf. Note 11.8).

- Indicateurs clés par Pôle

La répartition de la charge d'amortissement des droits d'utilisation sur l'exercice 2019 et de la valeur nette des droits d'utilisation à fin décembre 2019 par Pôle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Visibilité	Autres ⁽¹⁾	Total
EBITDA	23	13	20	26	13	95
Actifs sectoriels	98	50	100	140	42	430

(1) Au 31 décembre 2019, la valeur nette des droits d'utilisation de 4 millions d'euros et la charge d'amortissement correspondante de 1 million d'euros relatives à l'activité *Commandes sous volant* sont présentées dans la rubrique « Autres » (cf. Note 3.1).

L'IASB a également publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants :

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019

Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015-2017	Diverses dispositions
Amendements à IAS 19	Modification, réduction ou liquidation d'un régime
Amendements à IAS 28	Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
Amendements à IFRS 9	Clauses de remboursement anticipé
Interprétation IFRIC 23⁽¹⁾	Positions fiscales incertaines

(1) Cf. Note 7.1.

Ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.1.2. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et anticipés par le Groupe au 1^{er} janvier 2019

Normes, amendements et interprétations	Amendements IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 Norme applicable au 1 ^{er} janvier 2020 et adoptée par anticipation au 1 ^{er} janvier 2019 par le Groupe
Conséquences et applications par le Groupe	Ces amendements, en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence, permettent aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR. Ils modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture et obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes. Ces amendements ont été publiés le 26 septembre 2019 par l'IASB. L'Union européenne a adopté ces amendements le 16 janvier 2020. Le Groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation dès le 1 ^{er} janvier 2019 les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 publiés par l'IASB en septembre 2019 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couverture existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

1.1.3 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et non anticipés par le Groupe

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020

Amendements à IAS 1 et IAS 8	Définition de significatif
-------------------------------------	----------------------------

1.1.4 Normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) non encore adoptés par l'Union européenne

L'IASB a également publié les textes suivants pour lesquels Valeo n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe à date :

Normes, amendements et interprétations	Date d'application ⁽¹⁾
Révision du cadre conceptuel de l'information financière	Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS 1 ^{er} janvier 2020
Amendements à IFRS 3	Définition d'une entreprise 1 ^{er} janvier 2020

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Valeo, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile, qui sont les risques relatifs aux normes de qualité et de sécurité et les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé du fait de son activité industrielle dans un contexte international.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement et des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Valeo soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les estimations, les jugements ainsi que les hypothèses présentant un caractère significatif qui ont été retenus par le Groupe pour l'établissement des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 portent principalement sur :

- les conditions de capitalisation des frais de développement (cf. Note 4.5.1.1) ;
- l'estimation des provisions, en particulier les provisions relatives aux engagements pour retraites et avantages assimilés et les provisions relatives aux risques liés à la garantie produits (cf. Notes 5.3 et 7.1) ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 6) ;
- les durées des contrats de locations en ce qui concerne les périodes optionnelles ainsi que la détermination des taux d'actualisation (cf. Note 6.3) ;
- les perspectives d'utilisation des actifs d'impôts différés (cf. Note 9.2).

NOTE 2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1 Principes de consolidation

2.1.1.1 Intégration globale

La méthode de l'intégration globale est appliquée pour la consolidation des états financiers des sociétés dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement le contrôle. Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé.

2.1.1.2 Mise en équivalence des coentreprises et des entreprises associées

Des contrats de partenariat organisent le contrôle d'une société et prévoient un contrôle conjoint d'au moins deux partenaires. Un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net est appelé « coentreprise ». Un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs du partenariat est appelé « activité conjointe ».

Valeo exerce également une influence notable dans certaines sociétés, appelées entreprises associées. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Ces coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à enregistrer, à la date à laquelle la société devient une entreprise associée ou une coentreprise, une participation dans les sociétés mises en équivalence dans l'état de la situation financière consolidée.

Cette participation est initialement comptabilisée au coût d'acquisition. Au cas spécifique d'une perte de contrôle d'une filiale emportant la comptabilisation d'une participation dans une coentreprise ou dans une entreprise associée, le coût initial de cette participation est égal à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle conformément à IFRS 10.25. Elle est ensuite ajustée après la date d'acquisition de la

quote-part du Groupe dans le résultat global non distribué de l'entreprise détenue. Ces résultats peuvent être retraités pour une mise en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Le *goodwill* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées ou de coentreprises est inclus dans la ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les modalités d'évaluation des participations dans les sociétés mises en équivalence sont régies par les normes IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Les pertes de valeur susceptibles d'être comptabilisées sur les participations des sociétés mises en équivalence, ainsi que le profit ou la perte lié à la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (lors de la prise de contrôle d'une société mise en équivalence) sont enregistrés sur la ligne « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

2.1.2 Méthodes de conversion

2.1.2.1 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change aux dates de transaction ou en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Écarts de conversion ».

2.1.2.2 Transactions en devises étrangères

Cas général

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont généralement incluses dans le compte de résultat.

Investissement net

Certains prêts et emprunts libellés en devises étrangères sont considérés, en substance, comme faisant partie intégrante de l'investissement net dans une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, lorsque le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible. Les différences de change relatives à ces prêts et emprunts sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion, pour leur montant net d'impôts. Ce traitement spécifique s'applique jusqu'à la date de sortie définitive de l'investissement net ou au moment où le remboursement partiel ou total de ces emprunts ou dettes devient hautement probable.

À compter de la date de déqualification de l'investissement net, les écarts de conversion générés postérieurement à cette même date sont comptabilisés en autres produits et charges financiers dans le compte de résultat consolidé. Les écarts de conversion comptabilisés antérieurement en autres éléments du résultat global ne sont recyclés en résultat qu'à la date de cession partielle ou totale de la filiale. Le Groupe examine au cas par cas si le remboursement partiel ou total de l'emprunt ou dette constitue une sortie partielle ou totale de la filiale.

2.1.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. À l'issue du délai d'affectation, toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation.

Des actifs incorporels peuvent être reconnus au titre des relations clients qui correspondent en substance à des contrats en cours d'exécution à la date de la prise de contrôle et/ou des relations avec des clients réguliers de l'entité acquise (opportunité de conclusion de nouveaux contrats). Ces actifs incorporels sont évalués sur la base de la méthode dite du « surprofit » consistant à considérer que la valeur de l'actif incorporel évalué correspond à la valeur actualisée des flux générés par cet actif, après déduction d'une charge capitalistique permettant de rémunérer les autres actifs mis en œuvre. Des actifs incorporels peuvent être également reconnus au titre des technologies (brevetées ou non) et des marques. L'évaluation de ces derniers s'opère soit sur la base de la méthode dite des « redevances » soit sur la base de la méthode dite du « coût de remplacement ».

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un *goodwill* est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un *goodwill* au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges » sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement du *goodwill* uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat ou parmi les autres éléments du résultat global selon la norme IFRS appropriée.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du *goodwill* à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

2.1.4 Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

En l'absence de changement de contrôle, la variation des transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres attribuable aux actionnaires de la Société. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité (y compris le *goodwill*) reste inchangée.

2.1.5 Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son

utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Les passifs relatifs à cet actif sont également présentés, le cas échéant, sur la ligne « Passifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé, diminué des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5 une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Le résultat ainsi que la plus ou moins-value de cession de ces activités sont alors présentés, nets d'impôts, sur une ligne distincte du compte de résultat. Le même traitement est appliqué de manière comparative au compte de résultat de l'exercice précédent.

Dans le cas des actifs relatifs à des activités qui n'ont pas été classées en activités abandonnées, les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

2.2 Évolution du périmètre de consolidation

2.2.1 Opérations finalisées

Le principal changement ayant affecté la composition et les états financiers consolidés du Groupe au cours de l'exercice est l'acquisition de 6,1 % complémentaires du capital de la société Ichikoh, portant le pourcentage de détention de Valeo de 55,08 % à 61,19 %. Cette transaction entre actionnaires n'a pas affecté le contrôle d'Ichikoh qui est toujours intégrée globalement dans les comptes consolidés du groupe Valeo, principalement au sein du Pôle Systèmes de Visibilité.

Cette opération s'est traduite par (i) une diminution des réserves attribuables aux participations ne donnant le contrôle de 22 millions d'euros et (ii) une diminution des réserves du Groupe de 7 millions d'euros, compte tenu d'un prix de transaction de 29 millions d'euros.

2.2.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

2.3.1 Engagements donnés

2.3.1.1 Engagement de rachat sur Detroit Thermal Systems

Valeo et V. Johnson Entreprises ont formé la société Detroit Thermal Systems en 2012. Au 31 décembre 2019, Valeo et V. Johnson Entreprises en sont actionnaires respectivement à hauteur de 49 % et 51 %.

V. Johnson Entreprises dispose d'une option de vente exerçable selon des conditions qui ne sont liées ni à l'évolution du pourcentage de détention ni à un niveau de résultat. Cette option serait notamment exerçable si Valeo ne pouvait contribuer au financement de la société ou encore en cas de cession de tout ou partie de sa participation à un tiers. S'il y a exercice de l'option, c'est la totalité des titres détenus par V. Johnson Entreprises qui sera vendue à Valeo et le prix sera déterminé selon les dispositions prévues dans l'accord régissant la gouvernance de la société.

Le Groupe a revu ces clauses conditionnelles d'exercice de cette option au regard des circonstances actuelles et considère qu'elles sont conditionnées à la survenance d'événements jugés improbables. Aucun passif n'a donc été comptabilisé à ce titre.



2.3.1.2 Autres engagements donnés

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cession. Ils s'élevaient à 20 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 33 millions d'euros au 31 décembre 2018, et comprennent essentiellement ceux donnés dans le cadre de la création de la coentreprise avec Siemens le 1^{er} décembre 2016.

2.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus s'élevaient à 486 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 (492 millions d'euros au 31 décembre 2018) et correspondent principalement aux garanties reçues par Valeo dans le cadre de l'acquisition de FTE automotive et de gestigon, ainsi que dans le cadre de la création de la coentreprise Valeo Siemens eAutomotive.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE



Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le *reporting* interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus, au nombre de quatre, correspondent à l'organisation du Groupe par Pôle. Il n'y a pas eu de regroupement de secteurs opérationnels.

Les quatre Pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite – il est composé de trois Groupes de Produits : Aide à la conduite, Véhicules connectés et Commandes intérieures intuitives. La voiture de demain sera automatisée et connectée ; des interfaces innovantes et intuitives sont indispensables pour accompagner cet enrichissement fonctionnel. Centré sur l'expérience utilisateur, le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite développe un portefeuille de solutions contribuant à une mobilité plus sûre, plus connectée et plus autonome ;
- Pôle Systèmes de Propulsion – il est composé de quatre Groupes de Produits : Systèmes d'électrification de la propulsion, Systèmes de transmission, Systèmes de moteur à combustion et Systèmes d'actionneurs hydrauliques actifs. Ce Pôle est au cœur de la révolution de l'électrification des véhicules. En réunissant les compétences des quatre Groupes de Produits du Pôle, Valeo produit des solutions de propulsion électrique complètes et intégrées ainsi qu'une gamme de produits rendant les moteurs thermiques plus propres ;
- Pôle Systèmes Thermiques – il est composé de cinq Groupes de Produits : Systèmes thermiques habitacle, Systèmes thermiques du groupe motopropulseur, Systèmes thermiques compresseur, Systèmes thermiques face-avant et Systèmes thermiques bus et véhicules commerciaux. Les objectifs stratégiques du Pôle s'articulent autour de deux axes : la gestion intelligente des

systèmes thermiques pour tous les véhicules ainsi que la santé et le bien-être des passagers. L'électrification des véhicules requiert de nouvelles solutions de gestion thermique afin d'assurer le confort des passagers sans réduire l'autonomie des véhicules. Ces solutions visent également à maintenir la température des cellules de la batterie des véhicules hybrides et électriques dans les conditions optimales de fonctionnement et à assurer la performance du véhicule grâce à l'allègement et l'aérodynamique ;

- Pôle Systèmes de Visibilité – il est composé de deux Groupes de Produits et d'une Ligne de Produits : les Groupes de Produits Systèmes d'éclairage et Systèmes d'essuyage ainsi que la Ligne de Produits Électronique des Systèmes de Visibilité. La mission du Pôle est de concevoir et de produire des systèmes innovants et performants d'éclairage extérieur et intérieur, d'essuyage des vitrages et de lavage des capteurs qui supportent le conducteur dans sa conduite. Ces systèmes permettent aux véhicules automatisés de rouler dans toutes les conditions et améliorent l'expérience du voyage pour tous les passagers du véhicule.

Chacun de ces Pôles a également la responsabilité de la production et d'une partie de la distribution des produits dans le domaine de la rechange. Une part significative des résultats de Valeo Service, qui ne vend quasi exclusivement que des produits fabriqués par le Groupe, est intégrée dans chacun des Pôles. La partie négoce externe de Valeo Service ainsi que les holdings et les éliminations entre les quatre secteurs opérationnels sont classées dans la rubrique « Autres ». Suite à l'annonce en 2019 du désengagement du Groupe de l'activité Commandes sous volant, celle-ci est également classée dans la rubrique « Autres ».

3.1 Indicateurs clés par Pôle

Les indicateurs clés par Pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA qui correspond (i) à la marge opérationnelle avant amortissements, pertes de valeur (comprises dans la marge opérationnelle) et effet des subventions publiques sur actifs non courants, et (ii) aux dividendes nets reçus des sociétés mises en équivalence ;
- les frais de Recherche et de Développement ;
- les investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels qui sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*), des participations dans les sociétés mises en équivalence et des stocks.

Année 2019

(en millions d'euros)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ⁽²⁾	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Visibilité	Autres ⁽²⁾	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors Groupe)	3 591	4 998	4 516	5 923	449	19 477
■ vente intersecteurs (Groupe)	58	123	66	91	(338)	-
EBITDA ⁽¹⁾	599	685	502	660	50	2 496
Frais de Recherche et Développement	(579)	(293)	(274)	(360)	(44)	(1 550)
Investissements corporels et incorporels de la période	534	418	460	522	52	1 986
Actifs sectoriels ⁽¹⁾	2 813	3 561	2 861	3 124	300	12 659

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les données tiennent compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

(2) Suite à l'annonce en 2019 du désengagement du Groupe de l'activité Commandes sous volant, celle-ci est classée dans la rubrique « Autres ».

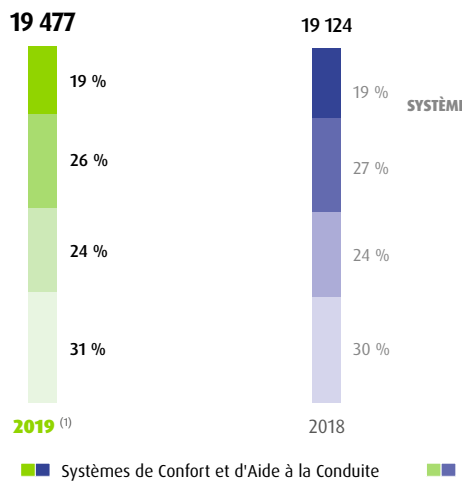
(en millions d'euros)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors Groupe)	3 873	4 998	4 516	5 923	167	19 477
■ vente intersecteurs (Groupe)	28	123	66	91	(308)	-
EBITDA ⁽¹⁾	594	685	502	660	55	2 496
Frais de Recherche et Développement	(603)	(293)	(274)	(359)	(21)	(1 550)
Investissements corporels et incorporels de la période	566	418	460	522	20	1 986
Actifs sectoriels ⁽¹⁾	2 940	3 561	2 861	3 124	173	12 659

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les données tiennent compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

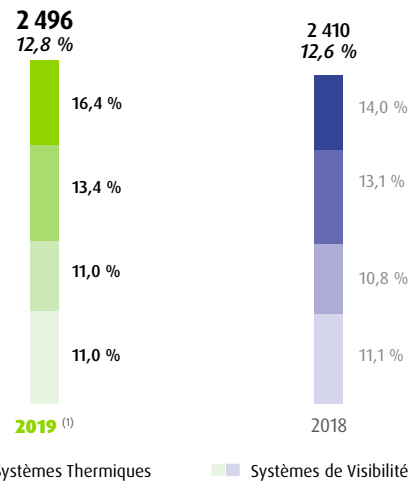
Année 2018

(en millions d'euros)	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors Groupe)	3 741	5 036	4 517	5 699	131	19 124
■ vente intersecteurs (Groupe)	25	105	52	84	(266)	-
EBITDA	528	674	495	642	71	2 410
Frais de Recherche et Développement	(556)	(319)	(285)	(377)	(23)	(1 560)
Investissements corporels et incorporels de la période	582	458	454	538	21	2 053
Actifs sectoriels	2 683	3 495	2 526	2 838	141	11 683

Répartition du chiffre d'affaires par Pôle d'activité (incluant les ventes intersecteurs) (en % du chiffre d'affaires total et en millions d'euros)



EBITDA par Pôle d'activité (en % du chiffre d'affaires total et en millions d'euros)



(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les données du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite sont présentées sans les données relatives à l'activité Commandes sous volant, celle-ci étant désormais classée dans la rubrique « Autres ».

3.2. Réconciliation avec les données du Groupe

L'EBITDA se réconcilie avec la marge opérationnelle du Groupe de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Marge opérationnelle	1 034	1 203
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur ^{(1) (2)}	1 433	1 156
Effet des subventions publiques sur actifs non courants reconnu au compte de résultat	(15)	(13)
Dividendes versés par les sociétés mises en équivalence	44	64
EBITDA ⁽²⁾	2 496	2 410
% du chiffre d'affaires	12,8 %	12,6 %

(1) Uniquement pertes de valeurs comprises dans la marge opérationnelle.

(2) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les données tiennent compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

Cet indicateur est utilisé par la Direction pour suivre et contrôler les performances des Pôles et pour décider de l'allocation des ressources. Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs du Groupe :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs sectoriels ⁽¹⁾	12 659	11 683
Créances clients	2 821	2 781
Autres créances	455	522
Actifs d'impôt exigible	33	34
Actifs financiers	2 508	2 966
Actifs d'impôt différé	437	486
TOTAL DES ACTIFS DU GROUPE ⁽¹⁾	18 913	18 472

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les données tiennent compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

3.3 Informations par zone géographique

Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors *goodwill*) et les participations dans les entreprises mises en équivalence. Les *goodwill* ne peuvent être ventilés par zone géographique dans la mesure où ils sont alloués aux Pôles qui opèrent sur plusieurs zones géographiques.

Année 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants ⁽¹⁾
France	1 285	2 981	937
Autres pays d'Europe et Afrique	8 080	6 765	3 043
Amérique du Nord	3 721	3 851	1 321
Amérique du Sud	489	412	113
Asie	5 902	6 215	2 781
Éliminations	-	(747)	(3)
TOTAL	19 477	19 477	8 192

(1) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les données tiennent compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

Année 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants
France	1 334	2 983	834
Autres pays d'Europe et Afrique	7 950	6 709	2 609
Amérique du Nord	3 373	3 476	1 148
Amérique du Sud	485	405	103
Asie	5 982	6 295	2 535
Éliminations	-	(744)	(2)
TOTAL	19 124	19 124	7 227

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1 Chiffre d'affaires

▼ Pour chaque projet automobile, les trois principales promesses faites par Valeo à un constructeur généralement identifiées sont les suivantes :

- Développement Produit, qui comprend notamment la détermination des spécificités techniques intrinsèques des pièces ainsi que celles liées au processus de production associé. À ce titre, cette promesse est considérée usuellement comme liée à la promesse de Fourniture des pièces ; les éventuelles contributions client au titre du Développement Produit sont donc reconnues en chiffre d'affaires lors de la production en série, soit au fur et à mesure que la promesse de livrer les pièces est remplie dans la limite de 4 ans. Cette conclusion générale ne présage pas du traitement comptable à appliquer en fonction des spécificités contractuelles et opérationnelles de chaque projet ;
- Fourniture des outillages de production, tels que les moules et les autres équipements utilisés pour la production des pièces :
 - pour certaines activités, la fourniture de moules peut être considérée comme une promesse distincte au regard de l'analyse du transfert de contrôle effectuée. Le chiffre d'affaires est alors reconnu lors du démarrage de la production en série du projet,
 - la fourniture des autres équipements utilisés pour la production des pièces est considérée comme liée à la Fourniture des pièces. Toute contribution reçue à ce titre est donc différée et reconnue sur la durée de vie industrielle du projet au fur et à mesure que la promesse de livrer les pièces est remplie dans la limite de 4 ans ;

- Fourniture des pièces, dont le chiffre d'affaires est constaté au moment où le contrôle sur les pièces est transféré au client, soit en général à la livraison.

À ce titre, le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis, ainsi que l'ensemble des revenus sur outillages et les contributions clients sur les frais de recherche et développement et les prototypes. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net des rabais, remises et ristournes éventuels et hors TVA et autres taxes.

Dans le cadre de contrats spécifiques, l'examen de la relation avec le client final conduit Valeo à considérer qu'il agit en tant qu'agent dans la mise à disposition au client final de composants dits « imposés ». À ce titre, les transactions dans lesquelles Valeo agit comme agent sont comptabilisées pour leur montant net. L'activité des modules face avant du Pôle Systèmes Thermiques est principalement concernée par ce modèle économique.

Les baisses de prix octroyées en avance aux constructeurs sont différées dans l'état de la situation financière consolidée lors de leur paiement puis reconnues linéairement au compte de résultat en déduction du chiffre d'affaires à compter de la date de démarrage de la production en série.

Contractuellement, Valeo possède généralement un droit d'exclusivité de fournir les pièces pour un projet spécifique. Tant qu'un appel ferme de volumes n'a pas été reçu du client, les volumes futurs prévisionnels ne peuvent pas être inclus dans le carnet de commandes tel que défini par IFRS 15. La publication de cette information n'est donc pas considérée comme pertinente.

Le chiffre d'affaires du groupe Valeo s'élève à 19 477 millions d'euros en 2019, contre 19 124 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 1,8 %.

L'évolution des taux de change a un effet favorable de 1,7 % principalement lié à l'appréciation du dollar américain et du yen japonais ; les variations de périmètre de l'exercice ont un effet défavorable de 0,2 %. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 0,3 % entre les exercices 2018 et 2019.

4.1.1 Chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires par nature se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Première monte	16 360	16 146
Marché du remplacement	1 990	2 010
Divers	1 127	968
CHIFFRE D'AFFAIRES	19 477	19 124

4.1.2 Chiffre d'affaires première monte par portefeuille client

Le chiffre d'affaires première monte par portefeuille client se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	en %	2018	en %
Constructeurs allemands	4 947	30%	4 812	30%
Constructeurs asiatiques	5 299	33%	5 348	33%
Constructeurs américains	3 003	18%	2 830	17%
Constructeurs français	2 163	13%	2 192	14%
Autres	948	6%	964	6%
CHIFFRE D'AFFAIRES PREMIERE MONTE	16 360	100%	16 146	100%

4.2 Créances clients

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une perte de valeur est enregistrée lorsqu'il est probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte ; les deux méthodes d'évaluation des pertes de valeur utilisées sont les suivantes :

- les dépréciations évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité des créances et d'une estimation détaillée des risques ;
- les dépréciations évaluées en tenant compte du risque de crédit des clients.

Elles sont comptabilisées en résultat opérationnel ou, si elles sont liées à un risque de crédit du débiteur, en autres produits et charges financiers.

Dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles, les créances clients peuvent faire l'objet d'escompte et être cédées à des établissements bancaires. Conformément aux principes posés sur la décomptabilisation des actifs financiers, une analyse est alors menée lors de ces opérations pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances et notamment celui du risque de crédit, du risque de retard de paiement et du risque de dilution. Si cet examen met en évidence non seulement le transfert contractuel du droit à recevoir les flux de trésorerie liés aux créances cédées, mais aussi celui de la quasi-totalité des risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant.

Dans la situation inverse, les créances clients continuent à être comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée et une dette financière est reconnue à hauteur du montant escompté.

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances clients brutes	2 850	2 814
Dépréciations	(29)	(33)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	2 821	2 781

Au 31 décembre 2019, le premier groupe automobile client de Valeo représente 12 % des créances clients (contre 14 % au 31 décembre 2018).

Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2019 est de 48 jours, contre 50 jours au 31 décembre 2018.

L'antériorité des créances commerciales à la date de la clôture s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31 décembre 2019	31 décembre 2018
<p>2 850 en 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 93,0 % Non échues ■ 2,9% Échues depuis moins d'un mois ■ 3,3 % Échues depuis plus d'un mois mais moins d'un an ■ 0,8 % Échues depuis plus d'un an 	CRÉANCES CLIENTS BRUTES	2 850	2 814
		2 650	2 541
		84	121
		93	130
		23	22

Les montants des créances clients brutes non échues et échues depuis moins d'un mois au 31 décembre 2019 s'établissent respectivement à 2 650 et 84 millions d'euros, soit 96 % du montant total des créances clients brutes (95 % au 31 décembre 2018). Les créances échues sont dépréciées à hauteur de 29 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre 2019, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figurent donc plus à l'actif de

l'état de la situation financière, représente 290 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 368 millions d'euros au 31 décembre 2018. Sur ces 290 millions d'euros, 132 millions d'euros correspondent à des opérations de cession conduites de manière récurrente (165 millions d'euros au 31 décembre 2018). Le coût financier lié à ces opérations, comptabilisé en coût de l'endettement financier net, s'élève à environ 3 millions d'euros sur 2019, stable par rapport à 2018.

4.3 Coût des ventes

Le coût des ventes inclut, le cas échéant, les indemnités d'assurance relatives à des sinistres intervenus dans le cadre des activités opérationnelles du Groupe. Il peut s'agir de crises qualité ou de dommages aux biens. Un produit d'assurance est enregistré au compte de résultat à la date du sinistre, s'il est démontré que les dommages sont

couverts par une police d'assurance en cours de validité. Si ce droit est conditionné à la réalisation ultérieure de réparations ou à l'acquisition de nouveaux actifs (indemnité conditionnelle), le produit y afférent doit être reconnu au moment où interviennent les réparations ou acquisitions précitées.

Le coût des ventes se décompose comme suit :

(en millions d'euros)		2019	2018
<p>(16 023) en 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 57,2 % ⁽¹⁾ Consommation matières ■ 13,1 % ⁽¹⁾ Main-d'œuvre ■ 7,9 % ⁽¹⁾ Coûts directs et frais généraux de production ⁽²⁾ ■ 4,1 % ⁽¹⁾ Amortissements ^{(2) (3)} 	COÛT DES VENTES	(16 023)	(15 450)
		(11 145)	(10 741)
		(2 546)	(2 476)
		(1 535)	(1 567)
		(797)	(666)

(1) En % du chiffre d'affaires.

(2) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les données tiennent compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée (cf. Note 1.1.1).

(3) Ce montant n'inclut pas les amortissements sur les frais de développement capitalisés comptabilisés en frais de Recherche et Développement. Il inclut l'impact des subventions publiques sur les actifs non courants de production (hors Recherche et Développement) reconnu au compte de résultat sur la période.

4.4 Stocks

- Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Les stocks de matières premières ou marchandises sont valorisés au coût d'achat.

Les stocks de produits finis et les en-cours de production sont valorisés à leur coût de production. Ce coût de production comprend le coût des matières et fournitures mises en œuvre, de la main-d'œuvre de production, des autres frais directs de production et des frais indirects d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production. Ces coûts sont déterminés par référence à la

méthode « Premier Entré, Premier Sorti » (*First In, First Out*) et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Les outillages de production, spécifiques à un projet, font l'objet d'une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer si le contrôle de l'outillage est transféré au constructeur. Ils sont immobilisés dans l'état de la situation financière du Groupe (cf. Note 6.3 sur les immobilisations corporelles) lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'au transfert de contrôle) dans le cas contraire. La perte éventuelle sur le contrat d'outillage (correspondant à l'écart entre la contribution du client et le prix de revient de l'outillage) est provisionnée dès qu'elle est connue.

Au 31 décembre 2019, les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières	892	(137)	755	720
En-cours de production	230	(30)	200	171
Produits finis, marchandises	705	(119)	586	546
Outillages spécifiques	359	(4)	355	469
STOCKS NETS	2 186	(290)	1 896	1 906

Au 31 décembre 2019, les dépréciations sur stocks et en-cours s'élèvent à 290 millions d'euros (255 millions d'euros au 31 décembre 2018) avec des dotations nettes de reprises d'un montant de 27 millions d'euros sur la période. Sur l'exercice 2018, les dotations nettes pour dépréciation des stocks s'établissaient à 24 millions d'euros.

4.5 Marge opérationnelle y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

- La marge opérationnelle correspond au chiffre d'affaires diminué des coûts des ventes, des frais de Recherche et de Développement ainsi que des frais commerciaux et administratifs.

La marge opérationnelle y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, la marge opérationnelle y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence s'élève à 797 millions d'euros, soit 4,1 % du chiffre d'affaires contre 5,7 % en 2018.

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est une perte de 237 millions d'euros sur l'exercice 2019, contre une perte de 111 millions d'euros au titre de l'exercice 2018. Le détail est explicité en Note 4.5.3.

4.5.1 Frais de Recherche et Développement

4.5.1.1 Coûts de développement capitalisés

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'activité qui permet d'acquérir des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme, qui se matérialisent notamment par l'obtention d'une lettre de nomination du client sur le projet ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs d'une valeur supérieure à sa valeur nette comptable, qui s'analyse notamment par une marge prévisionnelle du projet suffisante ;

- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif de l'état de la situation financière correspondent donc à des projets d'application spécifique à un client donné, reposant sur des standards génériques validés ou sur des technologies déjà appliquées en production. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation énoncés ci-dessus. Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit sont enregistrés dans les charges de la période. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

Les frais de développement immobilisés sont ensuite amortis selon la méthode linéaire sur une durée maximale de 4 ans à compter de la date de démarrage de la production en série.

Les variations des coûts de développement capitalisés sur les exercices 2018 et 2019 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER	3 359	2 734
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 639)	(1 432)
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER	1 720	1 302
Capitalisations	769	716
Cessions	(4)	(1)
Pertes de valeur	(14)	(8)
Dotations aux amortissements	(403)	(302)
Écarts de conversion	11	8
Reclassements	1	5
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	2 080	1 720

4.5.1.2 Frais de Recherche et Développement

Les frais de Recherche et de Développement sont constitués des coûts encourus sur la période, y compris les dotations aux amortissements des coûts de développement capitalisés,

minorés des crédits d'impôt recherche et de la quote-part rapportée au résultat des subventions accordées au Groupe pour la Recherche et le Développement.

Les frais de Recherche et Développement se décomposent comme suit sur les exercices 2018 et 2019 :

(en millions d'euros)	2019	2018
Frais de Recherche et Développement bruts	(2 054)	(2 073)
Subventions et crédits d'impôt	143	107
Frais de développement immobilisés	769	716
Amortissements et pertes de valeur des frais de développement immobilisés	(408)	(310)
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(1 550)	(1 560)

En 2019, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement pour répondre aux prises de commandes des dernières années et à une stratégie axée sur des produits technologiques innovants.

▼ Le Crédit d'Impôt Recherche en France dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles » est payé par l'État, quelle que soit la situation de l'entité au regard de l'impôt sur les sociétés : si la société bénéficiaire du Crédit d'Impôt Recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État

dans un délai de 3 ans. Le Crédit d'Impôt Recherche, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de Recherche et Développement dans la marge opérationnelle du Groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

Le Crédit d'Impôt Recherche en France comptabilisé au compte de résultat sur la période s'élève à 59 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 (contre 53 millions d'euros au cours de l'exercice 2018).

4.5.2 Autres créances

▼ De manière analogue aux créances clients, les créances de Crédit d'Impôt Recherche ou l'ancien Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (cf. Note 5.2) peuvent faire l'objet d'une opération d'escompte et être cédées à des établissements bancaires. Par analogie, les principes posés sur la décomptabilisation des actifs financiers s'appliquent. Une analyse est alors conduite pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces

créances. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages, ces créances sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée. Dans la situation inverse, elles continuent à être comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée et une dette financière est reconnue pour le montant escompté.

Au 31 décembre 2019, les créances de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, en France, au titre des années 2016, 2017 et 2018 ainsi que les créances 2016, 2017, 2018 et 2019 de Crédit d'Impôt Recherche de la France ne figurent plus dans l'état de la situation financière consolidée.

En effet, ces créances ont fait l'objet de cessions :

- le 21 décembre 2016 pour la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi 2016 (pour 15 millions d'euros) ;
- le 22 juin 2017 pour la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2016 pour 57 millions d'euros ;
- le 22 décembre 2017 pour la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi 2017 (pour 17 millions d'euros) ;
- le 27 juin 2018 pour la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2017 pour 63 millions ;

- le 19 décembre 2018 pour la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi 2018 (pour 16 millions d'euros) ;
- le 25 juin 2019 pour la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2018 pour 63 millions ;
- le 17 décembre 2019 pour la créance en germe de Crédit d'Impôt Recherche 2019 pour 60 millions.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été supprimé au 1^{er} janvier 2019 et remplacé par un allègement des cotisations sociales. A ce titre, aucune cession n'est intervenue sur 2019.

Le coût des cessions 2019, comptabilisé en coût de l'endettement financier net sur l'exercice, s'élève à 1 million d'euros pour le Groupe, stable par rapport à l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2018, seule subsistait dans l'état de la situation financière consolidée la créance estimée 2018 de Crédit d'Impôt Recherche pour 58 millions d'euros.



4.5.3 Entreprises associées et coentreprises

4.5.3.1 Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	2019	2018
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	7	3
Quote-part dans les résultats des coentreprises	(244)	(114)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	(237)	(111)

Toutes les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des coentreprises ou des entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont rattachées à un de ses quatre secteurs opérationnels. Elles sont intégrées dans le

reporting interne du Groupe au sens de la norme IFRS 8 et leur performance opérationnelle est suivie au niveau de chaque Pôle d'activité auquel elles appartiennent. De ce fait, le Groupe estime qu'il est pertinent de classer au sein de la marge opérationnelle la quote-part dans les résultats de ses sociétés mises en équivalence.

Quote-part dans les résultats des entreprises associées

(en millions d'euros)	2019	2018
Detroit Thermal Systems	6	3
Autres entreprises associées	1	-
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	7	3

Quote-part dans les résultats des coentreprises

(en millions d'euros)	2019	2018
Valeo Siemens eAutomotive	(260)	(147)
CloudMade	(4)	(3)
Coentreprises chinoises	19	33
Autres coentreprises	1	3
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES COENTREPRISES	(244)	(114)

4.5.3.2 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste « Participations dans les entreprises associées » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
ENTREPRISES ASSOCIÉES AU 1^{ER} JANVIER	29	34
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	7	3
Distribution de dividendes	(4)	(9)
Autres mouvements	-	-
Écarts de conversion	-	1
ENTREPRISES ASSOCIÉES AU 31 DÉCEMBRE	32	29

Les participations dans les entreprises associées sont détaillées ci-après :

	Pourcentage d'intérêt (en pourcentage)		Valeur de mise en équivalence (en millions d'euros)	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Detroit Thermal Systems	49,0	49,0	17	14
APG-FTE automative Co.Ltd	49,0	49,0	9	9
Kuantic	33,3	33,3	4	5
Autres entreprises associées	n.a.	n.a.	2	1
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES			32	29

Participations dans les coentreprises

L'évolution du poste « Participations dans les coentreprises » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
COENTREPRISES AU 1^{ER} JANVIER	158	325
Quote-part dans les résultats des coentreprises ⁽¹⁾	(2)	(114)
Distribution de dividendes	(40)	(55)
Modifications de périmètre	5	-
Autres mouvements	(1)	1
Écarts de conversion	-	1
COENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE	120	158

(1) La quote-part dans les pertes de la coentreprise Valeo Siemens eAutomotive est supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse donc de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir conformément à IAS 28 et les impute sur les autres actifs détenus par le Groupe dans la coentreprise.

Les participations dans les coentreprises sont détaillées ci-après :

	Pourcentage d'intérêt (en pourcentage)		Valeur de mise en équivalence (en millions d'euros)	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeo Siemens eAutomotive ⁽¹⁾	50,0	50,0	-	23
Coentreprises chinoises	n.a.	n.a.	84	100
CloudMade	50,0	50,0	17	22
Autres coentreprises	n.a.	n.a.	19	13
PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES			120	158

(1) La quote-part dans les pertes de la coentreprise Valeo Siemens eAutomotive est supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse donc de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir conformément à IAS 28 et les impute sur les autres actifs détenus par le Groupe dans la coentreprise.



4.5.3.3 Données financières des sociétés mises en équivalence

Les données sont présentées à 100 % et en normes IFRS.

Les données des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence sont données de manière agrégée en raison du caractère individuellement non significatif de chaque entité, à l'exception de la coentreprise Valeo Siemens eAutomotive dont les informations sont présentées individuellement ci-dessous.

Entreprises associées

Les données financières agrégées des entreprises associées sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants	73	73
Actifs courants	101	88
Passifs non courants	47	48
Passifs courants	82	74

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	351	324
Charges opérationnelles	(335)	(328)

Coentreprise Valeo Siemens eAutomotive

Les informations financières résumées relatives à la coentreprise Valeo Siemens eAutomotive sont présentées ci-dessous. Ces informations correspondent aux états financiers de la coentreprise, préparés conformément aux normes IFRS ajustés par le Groupe aux fins de la mise en équivalence.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants	713	447
Actifs courants	286	218
Passifs non courants	(1 285)	(580)
Passifs courants	(313)	(259)

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	290	235
Résultat des activités poursuivies	(520)	(294)
Résultat après impôts des activités non poursuivies	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(520)	(294)
Autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires de la société	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	(520)	(294)

La quote-part dans les pertes de la coentreprise Valeo Siemens eAutomotive étant supérieure à sa participation, le Groupe l'impute aux autres composantes de sa quote-part dans la coentreprise en application d'IAS 28. À ce titre, sur l'exercice 2019, 242 millions d'euros ont été imputés sur les prêts accordés par le Groupe à la coentreprise. Par ailleurs, le caractère recouvrable de ces actifs financiers n'est pas remis en question au 31 décembre 2019 : un

expert indépendant a mené l'évaluation de la coentreprise en se basant sur des flux de trésorerie futurs actualisés au taux de 9,7 %, et issus du plan d'affaires pluriannuel établi par la direction générale de celle-ci. Une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé est sans incidence sur les positions reflétées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2019.

Coentreprises hors Valeo Siemens eAutomotive

Les données financières agrégées des coentreprises hors Valeo Siemens eAutomotive sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants	153	156
Actifs courants	293	299
Passifs non courants	48	23
Passifs courants	294	289

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	638	743
Charges opérationnelles	(598)	(664)

4.5.3.4 Transactions avec les entreprises mises en équivalence (parties liées)

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et les coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Transactions avec les entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances d'exploitation	4	4
Dettes d'exploitation	6	6
Dettes financières nettes (trésorerie)	(6)	(4)

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Ventes de marchandises et services rendus	33	33
Achats de marchandises et services reçus	(41)	(42)

Transactions avec les coentreprises

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances d'exploitation	67	46
Dettes d'exploitation	12	21
Dettes financières nettes (trésorerie)	(558)	(260)

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Ventes de marchandises et services rendus	177	114
Achats de marchandises et services reçus	(23)	(32)

4.6 Résultat opérationnel et autres produits et charges

4.6.1 Résultat opérationnel

- ▼ Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :
 - les produits et charges d'intérêts ;
 - les autres produits et charges financiers ;
 - les impôts sur les résultats.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, le résultat opérationnel y compris la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence s'élève à 732 millions d'euros, contre 1 036 millions d'euros en 2018.



4.6.2 Autres produits et charges

▼ Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges ».

Cette ligne inclut principalement :

- les frais de transactions et les plus ou moins-values liés à l'évolution du périmètre de consolidation ;

- les litiges majeurs qui ne naissent pas de l'activité opérationnelle du Groupe (sont ainsi exclues les charges relatives aux litiges liés à la qualité des produits vendus, aux clients, aux fournisseurs ou à des pertes de contrat) ;
- les charges liées aux plans de restructuration ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des *goodwill*.

Sur les exercices 2019 et 2018, les autres produits et charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2019	2018
Frais de transactions et plus/moins-values liés à l'évolution du périmètre de consolidation :			
■ Frais d'acquisition		-	(2)
■ Cession des activités Éclairage en Argentine		-	(30)
■ Cession des activités Actionneurs Hydrauliques Passifs		-	(5)
■ Autres		(1)	-
Litiges	4.6.2.1	(21)	(4)
Plans de restructuration	4.6.2.2	(36)	(15)
Pertes de valeur sur actifs immobilisés	4.6.2.3	(7)	-
AUTRES PRODUITS ET CHARGES		(65)	(56)

4.6.2.1 Litiges

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, ce poste inclut les incidences liées à divers litiges et les frais des conseils juridiques afférents.

4.6.2.2 Plans de restructuration

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, les charges de restructuration incluent principalement les incidences d'un plan Groupe de réduction des coûts initié sur le premier semestre 2019 dans un contexte de baisse du marché automobile, ainsi que la charge des plans de préretraite en Allemagne.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2018, les coûts de restructuration incluaient principalement la charge des plans de préretraite en

Allemagne et des coûts complémentaires dans le cadre d'une restructuration en Corée.

4.6.2.3 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Une perte de valeur de 9 millions d'euros a été reconnue sur l'exercice 2019 suite au test de perte de valeur réalisé sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Ligne de Produits Systèmes de sur-alimentation (cf. Note 6.4.4). Par ailleurs, compte tenu de la fusion de l'UGT Groupe de Produits Systèmes électroniques au sein de l'UGT Groupe de Produits Systèmes électriques, une reprise de 2 millions d'euros de la perte de valeur reconnue précédemment sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 a été comptabilisée, augmentant ainsi la valeur comptable des actifs à la valeur qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée (cf. Note 6.4.4).

NOTE 5 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

5.1 Effectifs

Les effectifs du Groupe, incluant les effectifs intérimaires, sont les suivants :

	2019	2018
Effectifs totaux au 31 décembre	114 700	113 600
Effectifs moyens sur l'exercice	114 525	114 125

5.2 Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf. Note 5.3) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Ils comprennent notamment les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2019	2018
Traitements et salaires ⁽¹⁾	3 551	3 450
Charges sociales	690	675
Paiements en actions	26	3
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	118	112
TOTAL	4 385	4 240

(1) Effectifs intérimaires inclus.

Les charges de retraite des régimes à prestations définies sont présentées dans la Note 5.3.

Les provisions pour plans de restructuration et litiges sociaux sont présentées dans la Note 7.1.

5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué en Note 5.2, les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Les coûts des services passés, résultant de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction, modification ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts comptabilisée en résultat financier sur les obligations (effet de désactualisation) et le rendement attendu sur les actifs de couverture.

5.3.1 Description des régimes

Le Groupe a mis en place un nombre important de régimes à prestations définies au bénéfice d'une majorité de salariés et d'anciens salariés. Les caractéristiques spécifiques de ces plans (formules de prestations, présence ou non d'actifs de financement) varient en fonction des lois et des réglementations applicables dans chaque pays où travaillent les salariés. 94 % des provisions au 31 décembre 2019 sont liées aux engagements postérieurs à l'emploi, les 6 % restants correspondant à d'autres avantages à long terme.

Les principaux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent :

- des services de retraite complémentaire en Allemagne, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni qui s'ajoutent aux régimes nationaux :
 - les droits aux pensions de retraite sont calculés en fonction des salaires de fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe. Certains régimes sont préfinancés, en raison des contraintes légales locales (États-Unis/Corée du Sud/Royaume-Uni) ou d'une volonté de l'entreprise lors de la création du plan (Japon),
 - la plupart des plans aux États-Unis sont désormais figés et ne donnent droit aujourd'hui à aucun avantage supplémentaire ;
- des indemnités de fin de carrière en France ou de cessation de service en Corée du Sud, au Mexique ou en Italie :
 - ce sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment soit de son départ à la retraite (cas de

la France), soit de son départ de la société quelle que soit la raison de ce départ (départ à la retraite, départ volontaire ou licenciement) comme c'est le cas en Corée du Sud, au Mexique ou en Italie ;

- des plans de couverture maladie pendant la période de retraite aux États-Unis :
 - Valeo contribue en effet financièrement aux régimes de remboursement de frais médicaux et d'assurance-vie pour certains salariés retraités aux États-Unis. Ces plans ne sont pas couverts par des actifs de financement et sont tous aujourd'hui figés (le dernier plan a été gelé au 1^{er} janvier 2012). Pour les participants au régime qui continuent de travailler pour le Groupe, aucun avantage supplémentaire n'est donc accordé au titre de ces régimes depuis cette date ;
- des plans de retraites supplémentaires pour certains cadres et dirigeants du Groupe en France :
 - aujourd'hui ces plans sont tous fermés aux nouveaux entrants (le dernier plan actif concernant les « Cadres hors catégorie » de Valeo a été fermé à tout nouvel entrant au 30 juin 2017). Depuis le 3 juillet 2019, aucun nouveau droit supplémentaire conditionnel à prestations ne peut être acquis, au sein de ces plans, au titre des périodes d'emploi postérieures au 1^{er} janvier 2020. L'engagement est provisionné sur la base de la valeur actuelle probable des prestations futures en rapportant l'ancienneté à la date de clôture de l'exercice à l'ancienneté à la date de départ, étant donnée la persistance de la condition de présence. La part spécifique des engagements relatifs aux dirigeants du Groupe est détaillée en Note 5.5.

La durée moyenne de ces principaux régimes et les effectifs inclus dans ces plans par zone géographique sont les suivants au 31 décembre 2019 :

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Employés actifs salariés Valeo	12 983	22 246	11 405	11 058	57 692
Employés actifs ayant quitté le Groupe	-	2 228	929	589	3 746
Retraités	6	4 979	5 171	1 619	11 775
EFFECTIFS TOTAUX	12 989	29 453	17 505	13 266	73 213
Duration moyenne des régimes postérieurs à l'emploi <i>(en nombre d'années)</i>	12	20	12	10	15

À cela s'ajoutent d'autres avantages à long terme sous forme principalement de médailles du travail ou gratifications d'ancienneté en France, en Allemagne, en Corée du Sud et au Japon.

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite ci-dessus.

5.3.2 Hypothèses actuarielles

Les taux d'actualisation des différentes zones géographiques sont déterminés en utilisant les flux de prestations attendus des régimes et une courbe de taux de rendement construite à partir d'un large panier d'obligations d'entreprises de haute qualité (notées AA). Dans les pays où le marché des obligations d'entreprises de haute qualité est insuffisamment profond, les taux d'actualisation sont mesurés en référence à des taux gouvernementaux.

Les taux retenus pour l'évaluation des engagements, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, sont les suivants :

Pays	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Zone euro	1,15	1,90
Royaume-Uni	1,80	2,50
États-Unis	3,15	4,05
Japon	0,50	0,45
Corée du Sud	2,65	3,25

Le taux moyen pondéré de progression des salaires à long terme est d'environ 2,5 % au 31 décembre 2019, en baisse par rapport au 31 décembre 2018.

La sensibilité des principaux engagements à une variation de plus ou moins 0,5 point des taux d'actualisation et du taux d'inflation est présentée ci-après en Note 5.3.7.

5.3.3 Détail et évolution des engagements

Les engagements et provisions se décomposent comme suit par principale zone géographique :

Année 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord ⁽¹⁾	Asie	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	249	573	107	138	1 067
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	34	193	415	224	866
Valeur de marché des actifs investis	(11)	(99)	(365)	(217)	(692)
PROVISIONS NETTES CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019	272	667	157	145	1 241
Effectifs permanents au 31 décembre 2019 ⁽²⁾	12 939	31 794	15 948	22 543	83 224

(1) Les engagements non couverts par des actifs en Amérique du Nord incluent notamment des plans médicaux aux États-Unis à hauteur de 68 millions d'euros.

(2) Les effectifs permanents présentés n'incluent pas ceux de l'Amérique du Sud pour lesquels aucun engagement n'est comptabilisé au titre des retraites et autres avantages à long terme. Les engagements en Amérique du Nord sont élevés au regard des effectifs permanents du Groupe dans cette zone, car une part significative est liée à des retraités ou d'anciens salariés qui ont quitté le Groupe.

Année 2018

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord ⁽¹⁾	Asie	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	227	484	97	125	933
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	46	163	392	234	835
Valeur de marché des actifs investis	(8)	(84)	(327)	(198)	(617)
PROVISIONS NETTES CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018	265	563	162	161	1 151
Effectifs permanents au 31 décembre 2018 ⁽²⁾	13 242	31 691	14 641	22 285	81 859

(1) Les engagements non couverts par des actifs en Amérique du Nord incluent notamment des plans médicaux aux États-Unis à hauteur de 71 millions d'euros.

(2) Les effectifs permanents présentés n'incluent pas ceux de l'Amérique du Sud pour lesquels aucun engagement n'est comptabilisé au titre des retraites et autres avantages à long terme. Les engagements en Amérique du Nord sont élevés au regard des effectifs permanents du Groupe dans cette zone, car une part significative est liée à des retraités ou d'anciens salariés qui ont quitté le Groupe.

L'évolution des engagements par grande zone géographique sur les exercices 2019 et 2018 est détaillée dans les tableaux suivants :

Année 2019

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
ENGAGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2019	273	647	489	359	1 768
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	22	107	51	(15)	165
Prestations versées	(13)	(20)	(50)	(25)	(108)
Écarts de conversion	-	5	9	7	21
Charges/(produits) de l'exercice :	1	27	23	36	87
■ Coût des services rendus	21	16	3	26	66
■ Charge d'intérêts	5	11	19	5	40
■ Autres ⁽¹⁾	(25)	-	1	5	(19)
ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019	283	766	522	362	1 933

(1) La ligne « Autres » comprend principalement les écarts actuariels reconnus immédiatement au compte de résultat, les effets des coûts des services passés et profits sur liquidation ainsi que l'effet en France de modification des régimes de retraites supplémentaires dans le cadre de la loi PACTE.

Sur l'exercice 2019, les pertes actuarielles de 165 millions d'euros correspondent principalement aux conséquences de la baisse du taux d'actualisation dans les différentes régions du monde.

Année 2018

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
ENGAGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2018	261	643	504	342	1 750
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	6	6	(27)	(1)	(16)
Prestations versées	(17)	(20)	(34)	(34)	(105)
Écarts de conversion	-	(3)	23	18	38
Charges/(produits) de l'exercice :	23	21	23	34	101
■ Coût des services rendus	21	15	3	27	66
■ Charge d'intérêts	5	13	18	5	41
■ Autres ⁽¹⁾	(3)	(7)	2	2	(6)
ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2018	273	647	489	359	1 768

(1) La ligne « Autres » comprend principalement les écarts actuariels reconnus immédiatement au compte de résultat ainsi que les effets des coûts des services passés et profits sur liquidation.

Sur l'exercice 2018, les gains actuariels de 16 millions d'euros correspondent principalement aux conséquences de la hausse du taux d'actualisation aux États-Unis et au Royaume-Uni partiellement compensées par la baisse du taux d'actualisation dans les pays de la zone euro.

5.3.4 Évolution des provisions

Les variations des provisions, y compris les actifs sur retraites et engagements assimilés, sur les exercices 2019 et 2018 s'expliquent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
PROVISIONS NETTES AU 1^{ER} JANVIER 2018	255	556	168	152	1 131
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	6	10	(1)	3	18
Utilisation de l'année	(19)	(21)	(23)	(34)	(97)
Écarts de conversion	-	(1)	7	9	15
Charges/(produits) de l'exercice :	23	19	11	31	84
■ Coût des services rendus	21	15	3	27	66
■ Charge nette d'intérêts	5	11	6	2	24
■ Autres éléments	(3)	(7)	2	2	(6)
PROVISIONS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2018	265	563	162	161	1 151
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	22	100	(6)	(22)	94
Utilisation de l'année	(16)	(21)	(13)	(31)	(81)
Écarts de conversion	-	-	3	4	7
Charges/(produits) de l'exercice :	1	25	11	33	70
■ Coût des services rendus	21	16	3	26	66
■ Charge nette d'intérêts	5	9	7	2	23
■ Autres éléments	(25)	-	1	5	(19)
PROVISIONS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	272	667	157	145	1 241
Dont part à moins d'un an	17	23	8	21	69

Les charges de l'exercice 2019 relatives aux retraites et autres engagements sociaux s'établissent à 70 millions d'euros, dont 47 millions d'euros ont été comptabilisés en marge opérationnelle et 23 millions d'euros en Autres produits et charges financiers. La baisse par rapport à 2018 s'explique principalement par une reprise de 25 millions d'euros reconnue sur la France au titre notamment de la réforme des régimes de retraites supplémentaires dans le cadre de la loi PACTE.

5.3.5 Détail et évolution des actifs investis

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2018, la décomposition des actifs de couverture par nature est détaillée dans les tableaux suivants :

Année 2019

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie ⁽¹⁾	Total
Banque	-	1	4	65	70
Actions	11	37	142	57	247
Obligations d'État	-	40	164	66	270
Obligations d'entreprises	-	18	55	26	99
Immobilier	-	3	-	3	6
Autres supports	-	-	-	-	-
DÉTAIL DES ACTIFS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2019	11	99	365	217	692

(1) Au 31 décembre 2019, quatre plans japonais et deux plans coréens présentent une position excédentaire, la juste valeur des actifs des plans étant supérieure à la valeur de l'engagement. Le Groupe a ainsi reconnu des actifs financiers non courants à hauteur de la situation excédentaire, soit 13 millions d'euros, considérant le droit à remboursement comme inconditionnel pour chaque plan suite à l'analyse menée conformément aux dispositions d'IFRIC 14.

Année 2018

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie ⁽¹⁾	Total
Banque	-	-	-	41	41
Actions	8	31	196	63	298
Obligations d'État	-	34	66	57	157
Obligations d'entreprises	-	16	65	34	115
Immobilier	-	-	-	-	-
Autres supports	-	3	-	3	6
DÉTAIL DES ACTIFS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2018	8	84	327	198	617

(1) Au 31 décembre 2018, un plan au Japon présente une position excédentaire, la juste valeur des actifs du plan étant supérieure à la valeur de l'engagement. Le Groupe a ainsi reconnu un actif financier non courant à hauteur de la situation excédentaire, soit 4 millions d'euros, considérant le droit à remboursement comme inconditionnel suite à l'analyse menée conformément aux dispositions d'IFRIC 14.

Ces actifs sont gérés par des sociétés de gestion spécialisées.

Dans le cadre de la gestion du risque lié à ce portefeuille d'actifs, les décisions d'allocation des fonds entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, disponibilités ou autres supports) sont prises par des comités d'investissements ou des *trustees* spécifiques à chaque pays concerné, sur proposition de conseils externes en fonction des perspectives de marché et des caractéristiques

des engagements de retraites. La revue de la pertinence de ces placements et de leurs performances fait l'objet d'un suivi régulier par ces mêmes comités.

En raison de la nature des actifs de couverture, le Groupe n'est pas exposé à des appels de marge sur ses engagements de retraites.

L'évolution de la valeur des actifs de couverture sur les exercices 2019 et 2018 s'explique de la manière suivante :

Année 2019

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
ACTIFS INVESTIS AU 1^{ER} JANVIER 2019	8	84	327	198	617
Rendement attendu des fonds	-	2	12	3	17
Contributions versées aux fonds externes	4	4	5	20	33
Prestations versées	(1)	(3)	(42)	(14)	(60)
Écarts actuariels	-	7	57	7	71
Écarts de conversion	-	5	6	3	14
ACTIFS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2019	11	99	365	217	692

La hausse de la juste valeur des actifs investis sur l'exercice 2019 s'explique par les gains actuariels principalement sur les fonds aux États-Unis.

Les contributions versées aux fonds externes se sont élevées à 33 millions d'euros pour l'année 2019, en baisse de 24 millions d'euros par rapport aux estimations ; elles sont estimées à 57 millions d'euros pour l'année 2020.

Année 2018

(en millions d'euros)

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
ACTIFS INVESTIS AU 1^{ER} JANVIER 2018	6	87	336	190	619
Rendement attendu des fonds	-	2	12	3	17
Contributions versées aux fonds externes	4	4	15	20	43
Prestations versées	(2)	(3)	(26)	(20)	(51)
Écarts actuariels	-	(4)	(26)	(4)	(34)
Écarts de conversion	-	(2)	16	9	23
ACTIFS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2018	8	84	327	198	617

La relative stabilité de la juste valeur des actifs investis sur l'exercice 2018 s'explique principalement par l'incidence favorable du dollar américain et du yen japonais compensée par le rendement effectif des fonds sur l'exercice qui est une perte de 17 millions.

5.3.6 Historique

L'historique de l'engagement, des actifs financiers et des pertes et gains actuariels se décline comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017	2016	2015
Engagements	1 933	1 768	1 750	1 582	1 526
Actifs financiers	(692)	(617)	(619)	(510)	(526)
ENGAGEMENTS NETS	1 241	1 151	1 131	1 072	1 000
(Pertes) et gains actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(94)	(18)	69	(92)	93

Les pertes actuarielles reconnues en autres éléments du résultat global en 2019 comprennent :

- 168 millions d'euros de pertes actuarielles d'hypothèses financières générées sur les engagements essentiellement liées à la baisse des taux d'actualisation toutes régions confondues ;

- 5 millions d'euros de gains actuariels d'hypothèses démographiques générés sur les engagements essentiellement aux Etats-Unis et 2 millions d'euros de pertes actuarielles d'expérience ;
- 71 millions d'euros de gains actuariels sur le rendement des actifs de financement.

5.3.7 Sensibilité des engagements

L'évolution des engagements est sensiblement influencée par les taux d'actualisation ou les taux d'inflation retenus par zone géographique ou par pays.

Ainsi, l'incidence d'une variation de 0,5 point de ces taux sur la valeur de l'engagement au 31 décembre 2019 est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Taux d'actualisation					
Impact d'une hausse de 0,5 pt	(15)	(75)	(29)	(17)	(136)
Impact d'une baisse de 0,5 pt	16	81	31	17	145
Taux d'inflation salariale					
Impact d'une hausse de 0,5 pt	16	2	2	6	26
Impact d'une baisse de 0,5 pt	(14)	(2)	(2)	(6)	(24)

Le taux d'inflation salariale a une plus faible incidence que le taux d'actualisation sur la valeur des engagements au 31 décembre 2019, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ceci s'explique par l'existence de plans qui sont aujourd'hui fermés et pour lesquels il ne subsiste que des engagements pour d'anciens salariés du Groupe.

La sensibilité du coût des services rendus 2019 à ces variations de taux est limitée. La variation de 0,5 point du taux d'actualisation générerait une charge supplémentaire de 4 millions d'euros, en cas de baisse du taux et une réduction de la charge de 4 millions d'euros, dans le cas inverse.



5.3.8 Prestations à verser lors des 10 prochaines années

Les prestations qui devront être versées par le Groupe dans les 10 prochaines années au titre des plans de retraites et assimilés sont estimées comme suit :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
2020	12	16	7	9	44
2021	7	18	7	9	41
2022	15	19	7	11	52
2023	28	20	7	12	67
2024	12	21	7	10	50
2025/2029	94	118	39	60	311
TOTAL	168	212	74	111	565

5.4 Paiements fondés sur les actions

- ▼ Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions.

Plans d'actions gratuites

La juste valeur de l'avantage accordé aux salariés dans le cadre des plans d'actions gratuites est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte d'une décote liée aux dividendes non perçus sur la période d'acquisition des droits, et d'une décote d'incessibilité, calculée sur la base de la méthodologie suggérée par le communiqué CNC de décembre 2004.

Pour les plans réglés en instruments de capitaux propres, la charge globale du plan est calculée et figée à la date d'attribution du plan. Le nombre d'instruments que Valeo s'attend à remettre aux bénéficiaires inclut l'incidence liée à la rotation des populations concernées par chaque plan. L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, cette charge de personnel est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions gratuites à remettre au regard d'une non-atteinte

partielle ou totale attendue des critères de performance. Le cas échéant, les conséquences de la révision des estimations sont reflétées au compte de résultat. Le nombre d'actions gratuites attribuables en fonction du taux de rendement pour l'actionnaire TSR (*Total Shareholder Return*) est quant à lui figé à la date d'approbation du plan par le Conseil d'administration.

Plans d'options d'achat d'actions

Les coûts des plans d'options d'achat d'actions sont également comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black-Scholes Merton pour les options). Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'options potentiellement exerçables. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

La prise en compte des options d'achat et des actions gratuites dans le calcul du résultat dilué par action est décrite dans la Note 10.2.

La charge enregistrée en 2019 relative aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites s'établit à 26 millions d'euros (3 millions d'euros sur l'exercice 2018). La faible charge en 2018 s'expliquait essentiellement par l'évolution du cours de bourse et la révision du nombre d'instruments que Valeo s'attendait à remettre aux bénéficiaires.

5.4.1 Plans d'actions gratuites

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2019 :

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	dont accordées sous réserve ⁽¹⁾	Nombre d'actions restant à remettre au 31 décembre 2019	Année d'acquisition ⁽²⁾
2014	970 440	316 770	3 000 ⁽³⁾	2017/2019
2015	957 027	260 805	379 260	2018/2020
2016	1 267 022	573 522	216 676 ⁽⁴⁾	2019/2021
2017	1 012 043	466 551	628 489	2020/2021/2022
2018	1 234 623	570 123	835 659	2021/2022/2023
2019	1 699 281	1 049 381	1 406 951	2022/2024
TOTAL	7 140 436	3 237 152	3 470 035	

(1) Ces actions gratuites sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance sur les trois exercices suivant leur date d'attribution, à l'exception des plans 2017 et 2018 pour lesquels il a été décidé que la période d'appréciation des critères de performance des plans pour l'attribution définitive des actions de performance à leurs bénéficiaires ne sera effective qu'à l'issue d'une période de quatre ans suivant leur date d'attribution, sans période de conservation.

(2) L'année d'acquisition varie selon les pays de résidence des bénéficiaires des plans antérieurs à 2019. Pour le plan 2019, uniquement les actions gratuites attribuées au Président-Directeur Général sont soumises à une période de conservation de deux ans.

(3) La livraison de ces actions gratuites sera réalisée au cours de l'exercice 2020.

(4) L'ensemble des actions gratuites accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance définis dans le cadre de ce plan ont été annulées.

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur du plan d'actions gratuites 2019 sont les suivantes :

Actions gratuites	2019	
	Président-Directeur Général	Autres salariés
Prix de l'action à la date d'autorisation (en euros)	25,8	25,8
Taux sans risque (en %)	0,2	(0,2)
Taux de dividende (en %)	4,6	n.a.
JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES (EN EUROS)	20,9	22,1

5.4.2 Plans d'options d'achat d'actions

Les caractéristiques du plan d'achat d'actions en faveur du personnel du groupe Valeo en vigueur au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Année de mise en place du plan	Nombre d'options autorisées	dont accordées sous réserve ⁽¹⁾	Prix d'exercice de l'option ⁽²⁾ (en euros)	Nombre d'actions restant à acquérir au 31 décembre 2019	Année limite de levée des options
2012	1 101 480	795 690	13,59	82 150	2020

(1) Ces options d'achat d'actions sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.

(2) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'administration attribuant les options d'achat, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

5.4.3 Mouvements des plans d'achat d'actions et d'actions gratuites

Les mouvements sur les plans d'achat d'actions ou d'actions gratuites intervenus sur 2019 sont les suivants :

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
OPTIONS NON EXERCÉES/ACTIONS GRATUITES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2019	2 425 668	1,01
Options / Actions gratuites attribuées	1 607 533	-
Options / Actions gratuites annulées	(114 869)	-
Options / Actions gratuites échues	(48 257)	3,46
Options exercées / Actions gratuites remises	(467 302)	2,50
Actions gratuites - Variations liées aux conditions de performance	149 412	-
OPTIONS NON EXERCÉES/ACTIONS GRATUITES EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019	3 552 185	0,31
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE 2019	82 150	13,59

5.4.4 Plan d'actionnariat salarié : Shares4U

Dans les pays qui satisfont aux critères d'éligibilité du Groupe et de faisabilité locale, Valeo propose à ses salariés bénéficiaires de l'offre de devenir actionnaires grâce à une augmentation de capital spéciale qui leur est réservée.

Comme depuis 2016, un nouveau plan classique a été proposé aux salariés sur le premier semestre 2019. Ce plan leur permet de souscrire des actions Valeo (par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou en actionnariat direct) à un prix de souscription fixé, le 2 mai 2019, par le Président-Directeur Général du Groupe sur délégation du Conseil d'administration. Le prix de souscription de 23,72 euros correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Valeo sur les 20 séances de Bourse précédant la date de la décision minoré d'une décote de 20 %. Ces actions sont indisponibles pour une durée de cinq ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par les réglementations locales applicables). Les salariés supportent le risque de variation de valeur du titre par rapport au prix de souscription.

La souscription des actions dans le cadre du PEG (Plan d'épargne de Groupe) permet aux salariés de bénéficier d'un abondement de leur employeur. En dehors de la France, les salariés se voient attribuer des actions gratuites conditionnelles régies par le règlement du plan d'actions gratuites arrêté par le Groupe. Les actions attribuées gratuitement sont des actions existantes de Valeo rachetées sur le marché.

Au total, 783 643 actions ont été souscrites à un prix de 23,72 euros, soit une augmentation de capital de 19 millions d'euros intervenue le 27 juin 2019 (cf. Note 10.1).

Le coût de ce plan est évalué conformément au communiqué du CNC, en prenant en considération l'impossibilité pour le salarié de céder ses titres pendant une durée de cinq ans.

Les hypothèses retenues pour la valorisation des instruments de capitaux propres sont les suivantes :

	2019	2018
Date d'octroi des droits	2 mai	2 mai
Prix de référence (en euros)	29,64	54,47
Décote faciale (en %)	20	20
Prix de souscription (en euros)	23,72	43,58
Taux d'emprunt 5 ans in fine du participant (en %)	3,84	3,83
Taux d'intérêt sans risque (en %)	(0,03)	0,37
Taux d'emprunt sur titres (repo) (en %)	0,440	0,350

Le coût total du plan Shares4U 2019, après prise en compte d'une décote d'incessibilité, s'élève à 10 millions d'euros dont 5 millions reconnus en charges de personnel sur l'exercice 2019 (y compris charges sociales).

5.5 Rémunération des dirigeants (Parties liées)

- Les principaux dirigeants du Groupe incluent le Président-Directeur Général, les administrateurs ainsi que les membres du Comité opérationnel. Ce dernier comité compte 14 membres au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration de Valeo a autorisé différentes conventions visant à faire bénéficier le Président-Directeur Général :

- d'une assurance-vie, intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel ;
- d'une retraite à prestations définies comportant une possibilité de réversion dans le cas de décès si le bénéficiaire est encore en activité et que l'événement survient après l'âge légal de départ volontaire en retraite. Le montant maximum de retraite additionnelle est de 20 % du salaire de référence. Le salaire de référence prend en compte la rémunération fixe de base et la part de la rémunération variable réellement perçue au cours des périodes postérieures au 1^{er} février 2014. Depuis le 18 février 2016, l'acquisition des droits à retraite additionnelle

sous ce régime est soumise à une condition de performance dont la réalisation est évaluée chaque année. Conformément à la loi PACTE, ce régime de retraite à prestations définies ne permet plus d'acquérir de nouveaux droits à compter du 1^{er} janvier 2020. Le bénéfice des droits acquis jusqu'à cette date reste soumis à la condition de présence dans l'entreprise en fin de carrière.

L'accord de non-concurrence n'est plus assorti d'aucune indemnité, le Président-Directeur Général y ayant renoncé en 2019. Sa mise en œuvre est conditionnée à une décision préalable du Conseil d'administration qui devra se prononcer sur son application ou non lors du départ du Président-Directeur Général, notamment au moment où il fera valoir ses droits à la retraite ou après avoir fait valoir ses droits à la retraite.

Les rémunérations, et autres avantages attribués aux administrateurs ainsi qu'aux membres du Comité opérationnel se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
AVANTAGES À COURT TERME		
■ Rémunérations fixes, variables, exceptionnelles et autres	10	14
■ Jetons de présence	1	1
AUTRES AVANTAGES		
■ Avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	(7)	2
■ Rémunérations fondées sur des actions ⁽²⁾	3	(5)

(1) Le produit de 7 millions d'euros sur l'exercice 2019 au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'explique essentiellement par les incidences de la loi PACTE sur les régimes à prestations définies.

(2) Le produit de 5 millions d'euros sur l'exercice 2018 au titre des rémunérations fondées sur des actions s'explique essentiellement par les incidences de la non-atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

Au 31 décembre 2019, les provisions incluses dans l'état de la situation financière du Groupe au titre des engagements de retraites des dirigeants s'élèvent à 15 millions d'euros (24 millions d'euros en 2018).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 Goodwill

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en Note 2.1.3.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2019 et 2018 sont décrites en Note 6.4.

Les variations des *goodwill* sur les exercices 2019 et 2018 sont détaillées ci-dessous :


(en millions d'euros)	2019	2018
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER	2 550	2 512
Acquisitions de l'exercice	1	3
Écarts de conversion	20	35
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	2 571	2 550
Dont dépréciation au 31 décembre	-	-

L'augmentation des *goodwill* sur l'exercice 2019 s'explique principalement par l'appréciation du yen japonais pour 9 millions d'euros et du dollar américain pour 7 millions d'euros face à l'euro entre les deux clôtures.

L'augmentation des *goodwill* sur l'exercice 2018 s'expliquait principalement par l'appréciation du yen japonais pour 20 millions d'euros et du dollar américain pour 16 millions d'euros face à l'euro entre les deux clôtures.

Les *goodwill* par Pôle se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
 <p>2 571 en 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 22 % ■ Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ■ 35 % ■ Systèmes de Propulsion ■ 24 % ■ Systèmes Thermiques ■ 18 % ■ Systèmes de Visibilité ■ 1 % ■ Autres 		
GOODWILL	2 571	2 550

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées. Les immobilisations incorporelles font l'objet de test de dépréciation selon la méthode exposée dans la Note 6.4.

Les frais de développement inscrits dans les autres immobilisations incorporelles de l'état de la situation financière correspondent à des projets d'application spécifique pour les clients, qui reposent sur des standards génériques validés ou sur des technologies déjà appliquées en production. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation

énoncés en Note 4.5.1.1. Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit sont enregistrés dans les charges de la période. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation prévues :

- logiciels 3 à 5 ans
- brevets et licences en fonction des durées d'utilisation ou de protection
- frais de développement immobilisés 4 ans
- actifs représentatifs au maximum 25 ans des relations clients acquises
- autres immobilisations incorporelles 3 à 5 ans

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	416	(335)	81	97
Brevets et licences	251	(142)	109	127
Frais de développement immobilisés	4 070	(1 990)	2 080	1 720
Relations clients et autres immobilisations incorporelles	700	(276)	424	475
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 437	(2 743)	2 694	2 419

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2019 et 2018 sont analysées ci-dessous :

Année 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Relations clients et autres	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2019	396	246	3 359	700	4 701
Amortissements et dépréciations cumulés	(299)	(119)	(1 639)	(225)	(2 282)
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019	97	127	1 720	475	2 419
Acquisitions	23	3	769	11	806
Cessions	(2)	-	(4)	-	(6)
Pertes de valeur	-	-	(14)	1	(13)
Dotations aux amortissements	(39)	(21)	(403)	(48)	(511)
Écarts de conversion	-	-	11	2	13
Reclassements	2	-	1	(17)	(14)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	81	109	2 080	424	2 694

Année 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets et licences ⁽¹⁾	Frais de développement immobilisés ⁽¹⁾	Relations clients et autres ⁽¹⁾	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2018	364	239	2 734	672	4 009
Amortissements et dépréciations cumulés	(269)	(91)	(1 432)	(175)	(1 967)
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2018	95	148	1 302	497	2 042
Acquisitions	34	9	716	21	780
Cessions	-	-	(1)	-	(1)
Pertes de valeur	-	1	(8)	2	(5)
Dotations aux amortissements	(39)	(21)	(302)	(48)	(410)
Écarts de conversion	-	1	8	9	18
Reclassements	7	(11)	5	(6)	(5)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	97	127	1 720	475	2 419

(1) Le montant des Autres immobilisations incorporelles a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, publiés en février 2018, pour tenir compte des incidences liées aux travaux d'allocation du goodwill sur FTE automotive et sur Valeo-Kapec.

6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées. Les réévaluations significatives, pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la Note 6.4.

Durée et méthode d'amortissement

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilisation estimée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de ces durées d'utilisation :

■ constructions	20 ans
■ agencements et installations générales	8 ans
■ matériels et équipements industriels	8 à 15 ans
■ autres immobilisations corporelles	3 à 8 ans

Outillages

En fonction de leur nature, les outillages spécifiques à un projet font l'objet d'une analyse de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer si le contrôle de l'outillage est transféré au constructeur. Ils sont immobilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'au transfert de contrôle) dans le cas contraire.

Les éventuels financements reçus des clients sur les outillages immobilisés sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière et sont rapportés au compte de résultat en chiffre d'affaires au même rythme que les amortissements de ces biens.

Les outillages sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, soit 4 ans au maximum.

Crédits d'impôt

Dans certains pays, l'État peut contribuer à l'effort d'investissement du Groupe sous forme de crédits d'impôt. Une analyse de l'aide reçue est effectuée afin de déterminer si elle entre dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » ou si elle doit être considérée comme une subvention publique. Dans ce dernier cas, le crédit d'impôt sera reconnu au résultat sur la période d'amortissement des actifs sous-jacents comme une réduction de la charge d'amortissement.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	359	(15)	344	337
Constructions	2 343	(1 223)	1 120	741
Matériels et équipements industriels	8 380	(5 239)	3 141	2 801
Outillages spécifiques	2 339	(1 912)	427	400
Autres immobilisations corporelles	860	(585)	275	292
Immobilisations en cours	39	-	39	50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 320	(8 974)	5 346	4 621

Certaines immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de nantissements au 31 décembre 2019 (cf. Note 6.5.2).

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2019 et 2018 sont analysées ci-dessous :

Année 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels et équipements industriels	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	352	1 815	7 635	2 181	821	50	12 854
Amortissements et dépréciations cumulés	(15)	(1 074)	(4 834)	(1 781)	(529)	-	(8 233)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	337	741	2 801	400	292	50	4 621
Adoption IFRS 16	8	377	9	-	46	0	440
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019	345	1 118	2 810	400	338	50	5 061
Acquisitions	3	125	755	162	123	12	1 180
Cessions	(2)	(16)	(6)	(6)	(5)	(3)	(38)
Pertes de valeur	-	-	2	1	-	-	3
Dotations aux amortissements	(2)	(146)	(545)	(148)	(78)	-	(919)
Écarts de conversion	5	15	23	3	1	-	47
Reclassements	(5)	24	102	15	(104)	(20)	12
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	344	1 120	3 141	427	275	39	5 346

Année 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels et équipements industriels	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2018 ⁽¹⁾	338	1 664	6 931	1 983	792	37	11 745
Amortissements et dépréciations cumulés	(15)	(996)	(4 432)	(1 645)	(547)	-	(7 635)
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2018 ⁽¹⁾	323	668	2 499	338	245	37	4 110
Acquisitions	12	128	754	183	165	31	1 273
Cessions	-	(1)	(35)	(2)	(1)	(3)	(42)
Pertes de valeur	(1)	-	(6)	3	1	-	(3)
Dotations aux amortissements	-	(76)	(479)	(135)	(48)	-	(738)
Écarts de conversion	9	5	11	-	(3)	-	22
Reclassements	(6)	17	57	13	(67)	(15)	(1)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	337	741	2 801	400	292	50	4 621

⁽¹⁾ Le montant des Terrains, Constructions, Matériels et équipements industriels et Outillages spécifiques a été modifié par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, publiés en février 2018, pour tenir compte des incidences liées aux travaux d'allocation du goodwill sur FTE automotive et sur Valeo-Kaptec.

Contrats de location

Le preneur d'un contrat de location qui rentre dans le scope de la norme IFRS 16 Contrats de location, reconnaît :

- une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit au passif de l'état de la situation financière consolidée ;
- un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ;
- des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat consolidé.

Dette de location

À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux non encore versés ainsi que des paiements liés aux options que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

La durée du contrat retenue pour calculer la dette de location est déterminée suite à l'analyse économique des éventuelles options de résiliation anticipée, d'extension, de renouvellement et d'achat de l'actif sous-jacent, incluses dans la durée exécutoire du contrat.

Ce montant est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est d'une part augmenté pour prendre en compte les intérêts dus au titre du passif locatif et d'autre part diminué des loyers payés.

Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ils sont déterminés en tenant compte de la durée du contrat.

Droit d'utilisation

À la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend (i) le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, (ii) les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur, (iii) les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ainsi que (iv) l'estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire. Les agencements indissociables des biens loués sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat retenue et la durée d'utilisation estimée.

Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre. Dans les autres cas, les droits d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilisation raisonnablement certaine des actifs sous-jacents.

Par la suite, la dette et le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent doivent être ré-estimés pour prendre en compte les situations suivantes :

- la révision de la durée de location ;
- toute modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- la ré-estimation des garanties de valeur résiduelle ;
- la révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers ;
- les modifications des montants de loyers.

Les principales exemptions prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- exclusion des contrats de courte durée ;
- exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les loyers relatifs aux contrats exclus du scope de la norme IFRS 16 ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, sont comptabilisés en charges opérationnelles et sont présentés dans les flux nets de trésorerie des activités opérationnelles, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le scope de la norme IFRS 16 sont ventilés entre la charge financière et le remboursement du principal du passif locatif. Ils sont reconnus dans les flux sur opérations de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés. La part relative au remboursement du principal du passif locatif est réintégrée dans la détermination du *cash flow* libre.

L'évolution des droits d'utilisation présentés parmi les immobilisations corporelles se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Droits d'utilisation					Total
	Terrains	Constructions	Matériels et équipements industriels	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	-	13	40	27	5	85
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(4)	(30)	(27)	(1)	(62)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	-	9	10	-	4	23
Adoption IFRS 16	8	377	9	-	46	440
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019	8	386	19	-	50	463
Nouveaux contrats/Renouvellements/Modifications	-	26	6	-	24	56
Dotations aux amortissements	(1)	(64)	(5)	-	(25)	(95)
Écarts de conversion	-	5	1	-	-	6
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	7	353	21	-	49	430

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, la charge comptabilisée au titre des loyers relatifs aux contrats exclus du scope de la norme IFRS 16 et des paiements variables s'élève à 74 millions d'euros.

6.4 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur. Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et en tout état de cause au minimum une fois par an.

UGT et *goodwill*

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des entités opérationnelles générant des flux de trésorerie indépendants. Dans l'organisation du Groupe, elles correspondent généralement à des regroupements de sites de production appartenant à une même Ligne de Produits ou au même Groupe de Produits. À fin décembre 2019, les UGT sont au nombre de 27.

C'est à ce niveau que l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles est testé, en cas d'indice de perte de valeur, à l'exception des immobilisations corporelles et incorporelles inutilisées qui font l'objet d'un test de dépréciation spécifique. La survenance de facteurs défavorables d'une significativité particulière et durable pour le Groupe, tels que notamment la dégradation de l'environnement économique d'un pays, d'une usine ou de l'existence de litiges contractuels, peut conduire le Groupe à réexaminer la valeur d'utilité des actifs affectés et à reconnaître une dépréciation à caractère exceptionnel pour certains d'entre eux.

Les *goodwill* sont testés au niveau des Pôles tels que définis dans la Note 3 relative à l'information sectorielle. Les Pôles correspondent à des regroupements d'UGT qui

représentent les niveaux auxquels les *goodwill* sont suivis par le Groupe.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation annuel en fin d'année suivant la même méthode et les mêmes hypothèses que celles retenues pour les UGT, telles que décrites ci-dessous.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'un groupe d'actifs, en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Pour les tests d'UGT et de *goodwill*, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un groupe d'actifs du Groupe, Valeo utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

La valeur d'utilité des UGT et des *goodwill* est déterminée selon la méthode suivante :

- les projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale, sont actualisées ;
- au-delà de ces cinq années, les flux futurs de trésorerie à perpétuité sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini appliqué sur la prévision de trésorerie normative, qui correspond à celle de la dernière année du plan moyen terme, retraitée si nécessaire des éléments non récurrents ;
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée selon un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs). Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôts. L'utilisation d'un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie fiscalisés aboutit à la détermination de valeurs recouvrables similaires à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La perte de valeur à constater sur une UGT est allouée aux actifs de l'UGT au prorata de leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2019, suite à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a appliqué la méthodologie suivante :

- les capitaux employés testés n'incluent pas les droits d'utilisation et la dette sur biens loués ;
- la valeur recouvrable est calculée à partir des flux de trésorerie après impôts y compris le remboursement du nominal de la dette financière de location. Il s'agit de la définition des flux de trésorerie du Groupe ;
- le coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôts ne tient pas compte de l'incidence de la norme IFRS 16.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un *goodwill*, peut être reprise s'il existe des indices que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne peut être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

6.4.1 Modalités des tests de perte de valeur

Les tests sont réalisés selon les hypothèses suivantes :

- les prévisions utilisées sont fondées sur l'expérience passée, les données macroéconomiques concernant le marché de l'automobile, les prises de commandes et les produits en développement ;
- le taux de croissance à l'infini s'établit à 1,5 %. Ce taux, identique à celui retenu pour l'exercice 2018, est en ligne avec le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe ;
- le taux d'actualisation (WACC) calculé s'élève à 9,5 % après impôts (stable par rapport à 2018) selon la méthode de détermination du taux d'actualisation revue en 2015 par un expert indépendant. L'échantillon des comparables comprend près d'une dizaine de sociétés du secteur de l'équipement automobile. Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont une prime de risque marché, un taux sans risque correspondant à une moyenne des taux d'intérêt des emprunts d'État de maturité élevée, un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur qui s'établit à 1,13 (1,15 en 2018).

Ces hypothèses clés relatives au taux de croissance à l'infini et au taux d'actualisation sont identiques pour chaque regroupement d'UGT auquel sont affectés les *goodwill*. En effet, l'organisation, mise en place en 2010 pour répondre à la mondialisation croissante des marchés automobile et des clients, a permis la création de Pôles présentant globalement d'importantes similarités en termes de positionnement et de marchés, avec une implantation géographique mondiale et une présence auprès des principaux constructeurs automobile mondiaux.

Pour construire les plans à moyen terme et le budget qui ont été utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur des UGT et des *goodwill*, le Groupe s'est appuyé sur les données prévisionnelles du marché automobile, ainsi que sur ses prises de commandes et ses perspectives de développement sur les marchés émergents.

Les prévisions sont construites au niveau le plus fin, par UGT, en se basant sur les données prévisionnelles détaillées du marché automobile par constructeur, par pays et par modèle ou motorisation et en prenant en compte les développements prévus suite aux prises de commandes officielles et potentielles de l'UGT.

Les plans à moyen terme pour la période 2020-2024 sont fondés sur :

- une hypothèse de production automobile mondiale hors véhicules commerciaux en Chine de 91 et 96 millions de véhicules à l'horizon 2022 et 2024, soit une croissance moyenne de 2,1% par an sur la période 2019-2022 et 2,4% par an sur la période 2019-2024. Cette hypothèse est cohérente avec plusieurs prévisions d'organismes externes indépendants et s'inscrit en baisse par rapport aux prévisions retenues lors de l'exercice précédent. À l'horizon de ce nouveau plan, l'Asie et le Moyen-Orient devraient représenter 53 % de la production totale, l'Europe et l'Afrique 25 %, l'Amérique du Nord 18 % et l'Amérique du Sud 4 % ;
- des hypothèses de devises qui s'appuient sur les prévisions d'un panel de banques : les cours de change retenus pour les principales devises du plan s'établissent pour 1 euro à 1,25 pour le dollar américain, à 9,00 pour le renminbi chinois, à 134 pour le yen japonais, à 1 400 pour le won sud-coréen et 4,75 pour le real brésilien en fin de plan ;
- les ventes du Groupe sont prévues en fonction des commandes connues au moment de la préparation du plan et en fonction des prévisions de commandes qui seront acquises sur la période du plan. Ces objectifs de commandes représentent environ 25 % des ventes cumulées sur les cinq années de prévisions en première monte et environ 50 % des ventes première monte de la dernière année.

6.4.2 Goodwill (écart d'acquisition)

Les tests effectués au niveau des Pôles, selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'aucune dépréciation des *goodwill* n'était nécessaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. En 2018, les tests avaient également conduit à ne comptabiliser aucune dépréciation de *goodwill*.

6.4.3 Sensibilité des tests de perte de valeur sur les goodwill

Le décalage d'un an des plans à moyen terme n'aurait pas d'influence sur les résultats des tests de dépréciation des *goodwill*.

La sensibilité des tests de perte de valeur a également été vérifiée au regard des variations des trois principales hypothèses suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de 1 point ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de 0,5 point ;
- baisse du taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 0,7 point.

Aucune perte de valeur ne serait à enregistrer que ces changements soient pris individuellement ou de façon combinée.

La marge des tests, qui correspond à l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable ainsi que les impacts des variations d'hypothèses clés sur cette marge sont présentés par Pôle dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Marge du test	Impacts sur la marge du test			
	Sur la base des hypothèses 2019	WACC à 10,5 % (+ 1 pt)	Taux de croissance à l'infini à 1 % (- 0,5 pt)	Baisse du taux de résultat opérationnel de la valeur terminale de 0,7 pt	Combinaison des 3 facteurs
Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	1 682	(472)	(204)	(246)	(828)
Pôle Systèmes de Propulsion	1 073	(470)	(185)	(284)	(840)
Pôle Systèmes Thermiques	661	(331)	(140)	(251)	(641)
Pôle Systèmes de Visibilité	1 537	(444)	(191)	(292)	(827)

6.4.4 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill)

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont une marge opérationnelle négative en 2019, une chute des ventes supérieure à 20 % entre 2018 et 2019 ou un retard récurrent significatif par rapport aux objectifs fixés dans les plans à moyen terme.

Le périmètre des UGT testées a été déterminé à fin décembre 2019. Cinq UGTs ont ainsi été sélectionnées :

- le Groupe de Produits Systèmes électriques, rattaché au Pôle Systèmes de Propulsion ;
- la Ligne de Produits Systèmes de sur-alimentation, rattaché au Pôle Systèmes de Propulsion ;
- la Ligne de Produits Systèmes de Sécurité active, rattachée au Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ;
- la Ligne de Produits Commandes sous volant, désormais isolée en tant qu'UGT suite à la décision du Groupe de se désengager de cette activité ;
- le Groupe de Produits Compresseurs rattaché au Pôle Systèmes Thermiques.

Le test réalisé sur l'exercice 2019 sur l'UGT Systèmes de sur-alimentation a conduit à comptabiliser une perte de valeur de 9 millions d'euros en Autres produits et charges (cf. Note 4.6.2.3). Cela correspond à la décision du Groupe de ne plus investir sur cette activité et de focaliser ses ressources sur d'autres produits à fort potentiel

L'UGT Groupe de Produits Systèmes électroniques a été fusionnée en 2019 au sein de l'UGT Groupe de Produits Systèmes électriques. L'UGT désormais fusionnée ne fait plus ressortir d'indice de perte de valeur et n'est donc plus testée. La dépréciation qui avait été constatée en 2016 a été reprise sur l'exercice à hauteur de 2 million d'euros (cf. Note 4.6.2.3).

6.4.5 Sensibilité des tests de perte de valeur sur les UGT

La sensibilité des tests de perte de valeur des UGT a également été vérifiée au regard des variations de paramètres suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de 1 point ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de 0,5 point ;
- baisse du taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 0,7 point.

Les conséquences des variations d'hypothèses clés sur cette marge sont présentées pour les cinq UGT testées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Marge du test	Impacts sur la marge du test			
	Sur la base des hypothèses 2019	WACC à 10,5 % (+ 1 pt)	Taux de croissance à l'infini à 1 % (- 0,5 pt)	Baisse du taux de résultat opérationnel de la valeur terminale de 0,7 pt	Combinaison des trois facteurs
UGT Groupe de Produits Systèmes électriques	1 157	(214)	(92)	(117)	(379)
UGT Ligne de Produits Systèmes de sur-alimentation ⁽¹⁾	1	-	n.a.	n.a.	n.a.
UGT Ligne de Produits Systèmes de Sécurité active	307	(108)	(41)	(63)	(190)
UGT Ligne de Produits Commandes sous volant ⁽¹⁾	11	(4)	n.a.	n.a.	n.a.
UGT Groupe de Produits Compresseurs	25	(30)	(12)	(35)	(67)

(1) Les tests de perte de valeur sur les UGT Ligne de Produits Systèmes de sur-alimentation et Ligne de Produits Commandes sous volant sont réalisés sur un horizon de temps fini.

6.5 Engagements hors bilan liés aux locations et aux investissements

6.5.1 Contrats de location

Les engagements futurs minimums relatifs aux contrats de location en cours exclus du scope IFRS 16 et aux contrats de location signés mais n'ayant pas démarré aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
À moins d'un an	11
De un à cinq ans	68
À plus de cinq ans	1
TOTAL	80

Le principal contrat signé sur l'exercice 2019 qui n'a pas démarré concerne un bail commercial en l'état futur d'achèvement pour le nouveau siège social du Groupe, situé à Paris. Celui-ci représente un engagement estimé de 62 millions d'euros.

La réconciliation entre les engagements de paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple selon IAS 17 au 31 décembre 2018, qui s'élevaient à 474 millions d'euros, et la dette financière de location comptabilisée sous IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 est présentée en Note 1.1.1.

6.5.2 Autres engagements donnés

Au 31 décembre 2019, Valeo porte des engagements irrévocables d'achats d'actifs pour 565 millions d'euros, contre 718 millions d'euros au 31 décembre 2018, ainsi que pour 22 millions d'euros d'autres engagements liés aux activités opérationnelles.

Les éléments suivants, inscrits à l'actif du Groupe, ont été donnés en nantissement :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations corporelles	1	1
Actifs financiers	2	2
TOTAL	3	3

NOTE 7 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

7.1 Autres provisions

- Une provision est constituée lorsque :
- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
 - il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
 - le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables à la date de clôture.

Des provisions pour garantie clients sont constituées pour couvrir le coût estimé des retours des produits vendus. Elles se décomposent en provisions statistiques et provisions pour risques de qualité spécifiques. Les provisions pour garantie statistiques couvrent les risques liés aux engagements de garantie contractuels. Le calcul de la provision s'appuie à la fois sur des données historiques et des calculs de probabilité. La provision pour risques de qualité spécifiques couvre les

coûts liés à des situations ponctuelles excédant le cadre de la garantie normale. Les charges correspondantes sont enregistrées dans le coût des ventes.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et qu'un commencement de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente fondée chez les personnes concernées.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts variables inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Les provisions comprennent également des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, fiscale et sociale notamment liés à l'exploitation.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de manière précise sont classées en « Autres provisions – part à plus d'un an ».


L'évolution des provisions sur l'exercice 2019 est la suivante :

(en millions d'euros)	Provisions pour garanties clients	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	Autres provisions	Total
PROVISIONS AU 1^{ER} JANVIER 2019	309	42	279	630
Dotations	113	19	35	167
Utilisations de l'année	(114)	(16)	(41)	(171)
Reprises	(44)	-	(31)	(75)
Mouvements de périmètre	-	-	-	-
Reclassement ⁽¹⁾	-	-	(39)	(39)
Écart de conversion et autres mouvements	2	-	-	2
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	266	45	203	514
Dont part à moins d'un an	114	22	65	201

(1) L'application d'IFRIC 23 a généré un reclassement du poste « Autres provisions » vers le poste « Passif d'impôt exigible » (cf. Note 1.1.1).

Aucun produit individuellement significatif complémentaire qui viendrait compenser des sorties de ressources prévues au titre des autres provisions ci-dessus n'a été comptabilisé sur l'exercice 2019.

Les provisions aux 31 décembre 2019 et 2018 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)		31 décembre 2019	31 décembre 2018	
 <p>514 en 2019</p>	■ 52 %	■ Provisions pour garanties clients	266	309
	■ 9 %	■ Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	45	42
	■ 6 %	■ Provisions pour litiges fiscaux	30	73
	■ 3 %	■ Provisions pour risques environnementaux	14	15
	■ 4 %	■ Provisions pour contrats à perte	25	45
	■ 26 %	■ Provisions pour litiges sociaux et autres litiges	134	146
		PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES	514	630

Les provisions pour litiges sociaux et autres litiges qui s'établissent à 134 millions d'euros à fin décembre 2019 couvrent des risques sociaux avec d'anciens salariés notamment relatifs à l'amiante, des contentieux de propriété industrielle, divers autres litiges liés aux activités opérationnelles de Valeo dans différentes parties du monde ainsi que les principaux risques liés aux enquêtes de concurrence. Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les sorties de ressources estimées. Elles tiennent compte des protocoles d'indemnisation signés entre les différentes parties prenantes le cas échéant.

La Cour Administrative d'Appel de Nancy, dans sa décision du 20 novembre 2018, ordonnait le Ministère du Travail d'inscrire le site de Reims sur la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA). Le site a été classé le 7 janvier 2020 et les conséquences de cette décision sont incluses dans les comptes du Groupe.

7.2 Enquêtes de concurrence

Fin juillet 2011, des enquêtes de concurrence relatives aux équipements et systèmes produits pour l'industrie automobile ont été engagées à l'encontre de nombreux équipementiers automobile, dont Valeo, par les autorités de la concurrence américaine et européenne.

Aux États-Unis, l'enquête dans le domaine thermique s'est soldée par un accord transactionnel conclu le 20 septembre 2013 entre le *Department of Justice* et la filiale japonaise de Valeo, Valeo Japan Co., Ltd, qui a accepté de payer une amende de 13,6 millions de dollars. Cet accord transactionnel, qui a été entériné par la *United States District Court for the Eastern District of Michigan* le 5 novembre 2013, a mis un terme aux poursuites (engagées ou susceptibles de l'être) des autorités fédérales américaines à l'encontre du groupe Valeo pour les pratiques révélées dans le cadre de leur enquête. Séparément, le *Department of Justice* a engagé une enquête dans le secteur des mécanismes d'accès, dans le cadre de laquelle Valeo a obtenu l'immunité et n'a donc pas été sanctionné.

7.3 Passifs éventuels



Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ; ou

En outre, aux États-Unis, trois procédures de *class actions* ont été initiées par les concessionnaires automobiles, les acheteurs directs, et les clients automobiles finaux à l'encontre de sociétés du Groupe devant la *United States District Court for the Eastern District of Michigan* pour de prétendues violations des règles de concurrence dans le domaine thermique. Ces *class actions* ont toutes fait l'objet d'accords transactionnels approuvés par la juridiction compétente. Séparément, Valeo a aussi conclu des accords transactionnels en lien avec deux actions prospectives relatives aux mécanismes d'accès pour lesquelles des concessionnaires automobiles et des clients finaux menaçaient de saisir la justice. Certains clients sont sortis (« opt-out ») des accords transactionnels susmentionnés, et Valeo a transigé avec plusieurs de ces clients.

En Europe, la Commission européenne a rendu une décision le 8 mars 2017 condamnant des fabricants de composants de climatisation et de compresseurs pour des pratiques dans le domaine thermique. Valeo a été condamné à une amende d'un montant de 26,8 millions d'euros. La Commission européenne a également rendu une autre décision le 21 juin 2017 condamnant plusieurs fournisseurs de systèmes d'éclairage automobile, mettant ainsi un terme aux enquêtes visant Valeo. Valeo figurait parmi les participants désignés par la Commission dans le cadre de l'affaire des systèmes d'éclairage automobile, mais a bénéficié de l'immunité et, de ce fait, aucune amende ne lui a été infligée.

Valeo est en contact avec certains constructeurs automobiles en Europe s'agissant de demandes de dommages et intérêts résultant des conduites poursuivies par la Commission européenne. Parmi ceux-ci, le 25 novembre 2019, BMW a engagé une action en justice auprès du Tribunal de Munich en Allemagne contre Denso et Valeo pour obtenir réparation d'un prétendu préjudice, que Valeo considère comme dénué de tout fondement, en lien avec des pratiques identifiées par la Commission européenne dans sa décision relative aux systèmes thermiques de mars 2017.

Par ailleurs, des procédures de *class actions* sont en cours au Canada.

D'autres actions en réparation peuvent ou pourraient être intentées à la suite des enquêtes des autorités de la concurrence mentionnées ci-dessus. Le Groupe constitue des provisions lorsque le paiement d'une indemnité devient probable et quantifiable.

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice ou des procédures arbitrales et réglementaires survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours, dans lesquels Valeo ou des sociétés

du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

NOTE 8 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1 Actifs et passifs financiers

- Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :
- les dettes financières à long terme, les dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. Note 8.1.2) ;
 - les prêts et autres actifs financiers à long terme (cf. Note 8.1.3.1) ;
 - la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 8.1.3.2) ;
 - les instruments dérivés (cf. Note 8.1.4) ;
 - les autres actifs et passifs financiers courants et non courants (cf. Note 8.1.5) ;
 - les créances clients (cf. Note 4.2) et dettes fournisseurs.

8.1.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan 2019 selon IFRS 9			31 décembre 2019	31 décembre 2018
	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan	Valeur au bilan
ACTIFS					
Actifs financiers non courants :					
■ Placements long terme	-	62	170	232	217
■ Prêts et créances à long terme (y compris intérêts courus)	344	-	-	344	295
■ Dépôts et cautionnements	28	-	-	28	32
■ Autres actifs financiers non courants	6	-	-	6	5
■ Instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture	-	61	-	61	25
■ Instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture	-	-	31	31	16
Actifs sur retraite et engagements assimilés	-	13	-	13	4
Créances clients	2 821	-	-	2 821	2 781
Autres actifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture	-	13	-	13	6
■ Instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture	-	-	4	4	7
■ Intérêts courus	-	-	3	3	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	1 773	1 773	2 357
PASSIFS					
Passifs financiers non courants :					
■ Instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture	-	3	-	3	9
■ Instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture	-	-	35	35	7
Emprunts obligataires	3 429	-	-	3 429	3 745
Placement privé Schuldschein	547	-	-	547	-
Autres dettes financières à long terme	634	-	-	634	155
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	79	-	79	89
Dettes fournisseurs	4 762	-	-	4 762	4 475
Autres passifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture	-	2	-	2	10
■ Instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture	-	-	12	12	32
Crédits à court terme et banques	269	-	-	269	900

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur des emprunts obligataires est calculée à partir de prix cotés sur le marché actif pour les emprunts obligataires. Cette technique de valorisation est de niveau 1.

Pour l'emprunt *Schuldscheindarlehen*, la juste valeur de la partie fixe est estimée en actualisant les flux futurs au taux de marché à la date de clôture. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

La juste valeur des autres composantes de la dette, ainsi que celle des dettes fournisseurs et des créances clients est égale à la valeur comptable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur comptable	Juste valeur de marché	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur de marché	Niveau
ACTIFS						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 773	1 773	1	2 357	2 357	1
Instruments financiers dérivés actifs ⁽¹⁾	109	109	2-3	54	54	2-3
PASSIFS						
Emprunts obligataires	3 429	3 411	1	3 745	3 598	1
Placement privé <i>Schuldschein</i>	547	552	2	-	-	-
Autres dettes financières à long terme	634	634	2	155	155	2
EMPRUNTS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI	4 610	4 597		3 900	3 753	
Crédit à court terme et banques	269	269	1-2	900	900	1-2
Instruments financiers dérivés passifs ⁽¹⁾	52	52	2-3	58	58	2-3
Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	79	79	3	89	89	3

(1) La technique de valorisation de la juste valeur des instruments financiers dérivés actifs et passifs est de niveau 2 pour les instruments dérivés liés aux risques de change, matière et de taux. La technique de valorisation de la juste valeur des autres instruments financiers dérivés est de niveau 2 ou 3.

La norme IFRS 13 précise les modalités de l'appréciation de la juste valeur et la prise en compte du risque de crédit pour les dérivés à travers :

- un *Credit Value Adjustment (CVA)* : composant du *mark-to-market* d'un instrument financier dérivé traduisant l'exposition au risque de défaut de la contrepartie ;

- un *Debit Value Adjustment (DVA)* : ajustement de la valeur reflétant le risque de crédit propre.

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée à partir des probabilités de défaut historiques et d'un taux de recouvrement observés sur le marché.

Au 31 décembre 2019 et 2018, cet impact pour le Groupe est négligeable.

8.1.2 Endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier brut du Groupe s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières à long terme	4 417	193	4 610	3 466	434	3 900
Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	20	59	79	17	72	89
Crédits à court terme et banques	-	269	269	-	900	900
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	4 437	521	4 958	3 483	1 406	4 889

8.1.2.1 Dettes financières à long terme

▼ Ce poste inclut principalement les emprunts obligataires, les dettes sur biens loués et les autres emprunts.

Les emprunts sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le coupon impacte la valeur de la dette.

Les dettes sur biens loués sont évaluées conformément au descriptif fourni en Note 6.3.

Détail des dettes financières à long terme

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Emprunts obligataires	3 429	3 745
Placement privé Schuldschein	547	-
Dettes sur biens loués ⁽¹⁾	441	32
Autres emprunts	147	84
Intérêts courus non échus	46	39
DETTE FINANCIÈRES À LONG TERME	4 610	3 900

(1) L'application d'IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode rétrospective modifiée a un impact de 440 millions d'euros sur les dettes financières à long terme à la date de transition. La dette financière sur bien loués s'élevait donc à 472 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019 (cf. Note 1.1.1).

Évolution et caractéristiques des emprunts à long terme

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Placement privé Schuldschein	Autres emprunts et dettes sur biens loués	Intérêts courus	Total
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	3 745	-	116	39	3 900
Adoption d'IFRS 16	-	-	440	-	440
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2019	3 745	-	556	39	4 340
Augmentations/Souscriptions	-	548	65	-	613
Nouveaux contrats/Renouvellements/Modifications	-	-	53	-	53
Remboursements	(350)	-	(97)	-	(447)
Ajustements de valeur	25	(1)	1	-	25
Écarts de conversion	9	-	9	-	18
Autres variations	-	-	1	7	8
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2019	3 429	547	588	46	4 610

En avril 2019, le Groupe a procédé à l'émission d'un Schuldscheindarlehen (placement privé de droit allemand) pour un montant nominal de 548 millions d'euros réparti comme suit :

- une tranche de 115 millions d'euros assortie d'un coupon fixe de 0,95 % à échéance 2023 ;
- une tranche de 221 millions d'euros assortie d'un coupon à taux variable Euribor 6 mois (avec un plancher de 0 %) + 0,95 % à échéance 2023 ;
- une tranche de 90 millions d'euros assortie d'un coupon fixe de 1,29 % à échéance 2025 ;

- une tranche de 122 millions d'euros assortie d'un coupon à taux variable Euribor 6 mois (avec un plancher de 0 %) + 1,15 % à échéance 2025.

Les deux tranches à taux variable ont été couvertes par des swaps de taux *floorés* (le *floor* ne s'applique que sur les deux premières années) qui échangent le coupon variable avec un taux plancher à 0 % contre un taux fixe ; ces instruments ont été qualifiés en *cash flow hedge*.

Par ailleurs, le Groupe a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros, qui avait été émis en 2017 dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Note*.



Au 31 décembre 2019, les principales caractéristiques des emprunts à long terme sont les suivantes :

Type	En cours au 31 déc. 2019 (en millions d'euros)	Émission	Échéance	Nominal (en millions)	Nominal restant dû (en millions)	Devise	Taux d'intérêt nominal	Autres informations
Emprunt Obligataire convertible	495	Juin/ Novembre 2016	Juin 2021	575	575	USD	0 %	Swaps de change en dollars/ euros mis en place pour chaque opération pour un total de 575 millions de dollars, adossés en terme de maturité
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	598	Septembre 2017	Septembre 2022	600	600	EUR	0,3752 %	-
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	498	Janvier 2017	Janvier 2023	500	500	EUR	0,625 %	-
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	648	Janvier 2014	Janvier 2024	700	700	EUR	3,25 %	-
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	596	Juin 2018	Juin 2025	600	600	EUR	1,5 %	-
Emprunt Obligataire (programme EMTN)	594	Mars 2016	Mars 2026	600	600	EUR	1,625 %	-
Placement privé Schuldschein	115	Avril 2019	Avril 2023	115	115	EUR	0,95 %	-
Placement privé Schuldschein	220	Avril 2019	Avril 2023	221	221	EUR	Euribor 6 mois + 0,95 %	Swap flooré qui échange le coupon variable avec un taux plancher à 0 % contre un taux fixe de - 0,041 %
Placement privé Schuldschein	90	Avril 2019	Avril 2025	90	90	EUR	1,291 %	-
Placement privé Schuldschein	122	Avril 2019	Avril 2025	122	122	EUR	Euribor 6 mois + 1,15 %	Swap flooré qui échange le coupon variable avec un taux plancher à 0 % contre un taux fixe de 0,145 %
Dettes sur biens loués	441	-	-	-	441	-	-	-
Autres dettes financières à long terme ⁽¹⁾	193	-	-	-	193	-	-	-
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	4 610							

(1) Les autres dettes financières à long terme incluent essentiellement des dettes souscrites par les entités Ichikoh à hauteur de 74 millions d'euros ainsi que des dettes à des taux bonifiés souscrites en Espagne par des filiales du Groupe et les intérêts courus.

Le programme de financement *Euro Medium Term Note* (EMTN) à moyen et à long terme d'un montant maximum de 5 milliards d'euros dont dispose le Groupe est utilisé à hauteur de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2019 (contre 3,3 milliards au 31 décembre 2018).

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaires confirmées à échéance moyenne de 3,0 ans pour un montant total de 1,1 milliard d'euros, au titre desquelles aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2019. Ces lignes de crédit bilatérales ont été négociées auprès de dix banques de premier rang (notation moyenne : A chez S&P et A1 chez Moody's).

Échéancier des dettes financières à long terme

(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	Échéances des valeurs au bilan					2025 et au-delà
			≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans	
			2021	2022	2023	2024		
Emprunts obligataires	3 429	-	495	598	498	648	1 190	
Placement privé Schuldchein	547	-	-	-	335	-	212	
Dettes sur biens loués	441	88	76	60	56	44	117	
Autres emprunts	147	59	23	26	21	12	6	
Intérêts courus non échus	46	46	-	-	-	-	-	
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	4 610	193	594	684	910	704	1 525	

Échéancier contractuel des dettes financières à long terme

Dans sa gestion du risque de liquidité, le Groupe veille à répartir les échéances de remboursement de sa dette à long terme : au 31 décembre 2019, la maturité moyenne de la dette Valeo (société mère) ressort à 4 ans contre 4,6 ans au 31 décembre 2018.

Les flux futurs présentés ci-dessous, à la fois les coupons et les remboursements, ne sont pas actualisés. Pour les intérêts variables, la courbe de taux *forward* au 31 décembre 2019 a été utilisée.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	Flux de trésorerie contractuels					2025 et au-delà	Total
			≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans		
			2021	2022	2023	2024			
Emprunts obligataires	3 429	47	559	647	545	742	1 229	3 767	
Placement privé Schuldchein	547	5	5	6	340	3	214	573	
Autres dettes financières à long terme	634	193	99	86	77	56	123	634	
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	4 610	245	663	739	962	800	1 566	4 974	

Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Le principal ratio est décrit dans le tableau suivant :

Contrats de financement	Ratios	Seuils	Ratio au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾
Lignes de crédit	Endettement financier net consolidé/EBITDA consolidé	< 3,5	1,1

(1) Calculé sur 12 mois.

Les clauses de remboursement anticipé ont été renégociées avec l'ensemble des banques pour tenir compte de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location ».

Par ailleurs, les emprunts obligataires, émis dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Note* et la plupart des lignes de crédit avec les banques, comportent une option accordée aux porteurs qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne un retrait de la notation ou une baisse de la notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (*Investment grade*) dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement. Dans l'hypothèse où cette notation était précédemment en dessous de la valeur d'investissement, les obligataires pourraient demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de catégorie de notation (par exemple : de Ba1 à Ba2).

L'emprunt convertible comporte également une clause de changement de contrôle qui permet aux investisseurs de demander le remboursement anticipé de leurs avoirs ou, au choix de l'émetteur, leur achat par ce dernier.

Enfin, les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme du Groupe comportent des clauses dites de défaut croisé (*cross default*) en vertu desquelles, si un certain montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes financières peuvent également être exigées par anticipation.

À la date d'arrêt des comptes consolidés, le Groupe prévoit de respecter les engagements attachés à sa dette sur les prochains mois.



Notation de crédit du Groupe

Les notations de Standard & Poor's et Moody's confirment le positionnement de Valeo en catégorie d'investissement (*Investment grade*) et sont les suivantes :

Agence de notation	Date de Publication	Dettes long terme	Perspective	Dettes court terme
Standard & Poor's	13 janvier 2020	BBB-	Stable	A-3
Moody's	22 mars 2019	Baa3	Stable	P-3

8.1.2.2 Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir des options de vente (« puts ») à des tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle sur tout ou partie de leur participation dans ces sociétés. Ces options de vente sont considérées comme une dette financière du Groupe, dette qui ne porte pas intérêt.

Cette dette financière est constatée pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est une diminution des Capitaux propres – Participations ne

donnant pas le contrôle. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est porté en Capitaux propres – Part du Groupe, en diminution des réserves consolidées.

Le montant de la dette financière est ajusté à la fin de chaque période pour refléter les évolutions du prix d'exercice des options, en contrepartie des Capitaux propres.

(en millions d'euros)	Total	Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co. Ltd.	Spheros Climatização do Brasil S.A.
DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2018	82	65	17
Ajustements de juste valeur reconnus en contrepartie des participations ne donnant pas le contrôle	2	(1)	3
Ajustements de juste valeur reconnus en réserves consolidées	5	8	(3)
DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018	89	72	17
Ajustements de juste valeur reconnus en contrepartie des participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	-
Ajustements de juste valeur reconnus en réserves consolidées	(9)	(12)	3
DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	79	59	20

Au 31 décembre 2019, Valeo et STEC sont actionnaires, respectivement à hauteur de 73 % et 27 %, de la société chinoise Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co. Ltd. STEC dispose d'une option de vente exerçable à tout moment jusqu'en juin 2025.

Au 31 décembre 2019, Valeo et Marco Polo sont actionnaires, respectivement à hauteur de 60 % et 40 %, de la société Spheros Climatização do Brasil S.A. Le partenaire Marco Polo dispose d'une option de vente exerçable à tout moment, sous respect d'un délai contractuel d'un an.

L'échéancier de ces passifs financiers est le suivant :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	À 1 ^{er} demande	< 1 an	Échéances des valeurs au bilan				
				≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans
				2021	2022	2023	2024	2025 et au-delà
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	79	59	-	20	-	-	-	-

8.1.2.3 Crédits à court terme et banques

- ▼ Ce poste inclut essentiellement les soldes créditeurs de banques et également les *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, anciennement billet de trésorerie, émis par Valeo pour se financer à court terme. Les billets de trésorerie ont une maturité comprise entre 3 et 6 mois et sont évalués au coût amorti.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<i>Negotiable European Commercial paper</i> (Billets de trésorerie)	243	814
Emprunts bancaires à moins d'un an	26	86
CRÉDITS À COURT TERME ET BANQUES	269	900

Valeo dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de NEU CP plafonné à 2 milliards d'euros. Au 31 décembre 2019, ce programme était utilisé à hauteur de 243 millions d'euros (contre 814 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les 26 millions d'euros d'emprunts bancaires à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des facilités bancaires.

8.1.3 Endettement financier net

- ▼ L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (cf. Note 8.1.2.2), les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction du montant des prêts et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que la juste valeur des instruments dérivés sur risque de change et sur risque de taux associés à l'un de ces éléments (cf. Note 8.1.4).

(en millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières à long terme	4 417	193	4 610	3 466	434	3 900
Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	20	59	79	17	72	89
Crédits à court terme et banques	-	269	269	-	900	900
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	4 437	521	4 958	3 483	1 406	4 889
Prêts et créances à long terme (y compris intérêts courus)	(336)	(8)	(344)	(295)	-	(295)
Intérêts courus	-	(3)	(3)	-	(2)	(2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 773)	(1 773)	-	(2 357)	(2 357)
Instruments dérivés associés sur risque de change et sur risque de taux ⁽¹⁾	(26)	5	(21)	5	8	13
ENDETTEMENT FINANCIER NET	4 075	(1 258)	2 817	3 193	(945)	2 248

(1) La juste valeur des instruments dérivés associés à un élément de l'endettement financier net est constituée de la juste valeur d'instruments sur risque de change financier et sur risque de taux à fin décembre 2019 et fin décembre 2018.

8.1.3.1 Prêts et créances à long terme

- ▼ Cette catégorie regroupe essentiellement les prêts à long terme. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Ils figurent dans l'état de la situation financière, sur la ligne « Actifs financiers non courants ».



8.1.3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

▼ Ce poste est constitué de valeurs mobilières de placement (de type OPCVM monétaire et monétaire court terme), de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les éléments inclus dans ce poste sont qualifiés d'équivalents de trésorerie, car ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tout en étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces actifs financiers courants, comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sont détenus dans l'optique de faire face aux besoins de trésorerie à court terme.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeurs mobilières de placement	102	738
Disponibilités	1 671	1 619
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 773	2 357

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 1 773 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit 102 millions d'euros de valeurs mobilières de placement ayant un risque de variation de valeur très faible et 1 671 millions d'euros de disponibilités. Les valeurs mobilières de placement sont uniquement constituées de FCP monétaires.

Ces équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur de niveau 1.

Gestion de la liquidité à court terme

La trésorerie du Groupe est centralisée lorsque la législation locale le permet. Dans ce cas, les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère, Valeo. Un *cash pooling cross border* multidevises est en place, en euro, en forint hongrois et en couronne tchèque pour les filiales européennes, en dollar américain pour les filiales américaines et en renminbi pour les

filiales chinoises. Ce *cash pooling cross border* multidevises permet une gestion centralisée quotidienne de la trésorerie. Dans les autres pays, des *cash pooling* locaux sont en place ou des prêts et emprunts réguliers sont enregistrés avec la société mère, Valeo. Dans certains pays, ces opérations *cross border* peuvent générer des frottements fiscaux ou être soumises à des réglementations particulières et nécessiter des autorisations administratives.

Le Groupe gère également sa liquidité en veillant à la remontée systématique des dividendes des filiales.

Gestion du risque de contrepartie bancaire

Les liquidités excédentaires du Groupe sont placées selon les mêmes principes, auprès de sociétés de gestion, filiales d'établissements financiers de premier rang. Les titres sont également conservés dans les livres de banques dépositaires de premier rang.

8.1.3.3 Endettement financier net par devise

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Euro	2 396	2 624
Dollar américain	554	391
Yen	89	(109)
Real brésilien	(52)	(19)
Won sud-coréen	(116)	(117)
Renminbi	(39)	(451)
Autres devises	(15)	(71)
TOTAL	2 817	2 248

8.1.4 Instruments financiers dérivés

- ▼ Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de change et de matières premières.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes Autres actifs financiers non courants ou Autres passifs financiers non courants, lorsque la transaction sous-jacente a une échéance long terme (supérieure à un an) et sur les lignes Autres actifs financiers courants ou Autres passifs financiers courants, pour les transactions couvertes dont l'échéance intervient dans les 12 mois.

L'incidence comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différente selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants dans l'état de la situation financière, l'élément couvert de ces actifs ou passifs est évalué à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement dans les Autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les Autres produits et charges financiers. Les montants comptabilisés en Autres éléments du résultat global sont recyclés en résultat lorsque le risque couvert impacte le compte de résultat.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Change

Les instruments financiers dérivés de change couvrant des positions bilantielles, bien qu'ils offrent une couverture économique, ne sont pas toujours qualifiés en couverture sur le plan comptable (couverture mécanique). Aussi, la variation de valeur de ces dérivés est enregistrée en résultat financier. Elle est généralement compensée par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes. Les couvertures de change sur les financements en devises sont cependant documentées en couverture de juste valeur afin de bénéficier de l'option offerte par IFRS 9 permettant d'amortir les points à terme en résultat (en linéaire sur la durée de la couverture) au sein du coût de l'endettement.

Les instruments financiers dérivés de change couvrant des transactions futures hautement probables, généralement significatives, qui impacteront la marge opérationnelle sont qualifiés en comptabilité de couverture. Dans ce cas, la

variation de valeur des instruments dérivés est comptabilisée parmi les Autres éléments du résultat global pour la part efficace et est ensuite reprise en résultat opérationnel dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est inscrite en « Autres produits et charges financiers ».

Matière

En principe, le Groupe applique la comptabilité de couverture dite de flux futurs de trésorerie. Les pertes et gains relatifs à la part efficace de la couverture sont reclassés des Autres éléments du résultat global recyclables vers la marge opérationnelle lorsque la position couverte affecte le résultat. Les pertes et gains liés à la part inefficace sont comptabilisés en Autres produits et charges financiers. Lorsqu'il s'avère qu'une transaction prévue n'est plus hautement probable, le montant des gains et pertes accumulés dans les Autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en Autres produits et charges financiers.

Taux d'intérêt

Lors de la mise en place d'une couverture d'un emprunt à taux variable, le Groupe se protège contre les variations de flux relatives aux paiements des intérêts. Cette couverture est éligible à la comptabilité de couverture dite de flux de trésorerie futurs.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation dès le 1^{er} janvier 2019 les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 publiés par l'IASB en septembre 2019 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Ces amendements permettent au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couverture existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur et comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la part efficace et en autres produits et charges financiers au compte de résultat pour la part inefficace. Les montants accumulés en autres éléments du résultat global au titre de la part efficace de la couverture sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des charges d'intérêts de l'emprunt couvert.

Le Groupe applique le niveau 2 pour les techniques de valorisation des justes valeurs des dérivés financiers.

Les dérivés de taux documentés en couverture de dettes indexées à un taux de référence sont présentés en Note 8.1.4.3. Le Groupe est en cours d'analyse des impacts liés à la modification à venir des indices de références.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est assurée par la direction financière du Groupe pour le compte des filiales exposées.

Lors des Comités mensuels de Trésorerie, les principaux risques et expositions sont examinés, la mise en œuvre des couvertures est actée (conformément à la stratégie décrite ci-après) et les résultats de ces couvertures sont analysés.



Pour réduire son exposition aux risques de marché, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dont les justes valeurs aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Qualification comptable	Nominal achat ⁽¹⁾	Nominal vente ⁽¹⁾	Réserves OCI	Autres actifs financiers		Autres passifs financiers		31 décembre 2019	31 décembre 2018
					Non courant	Courant	Non courant	Courant	Total	Total
Contrats à terme de devises	<i>Cash flow hedge</i>	791	(217)	38	31	11	-	(2)	40	21
Contrats à terme de devises	<i>Trading</i>	356	(198)	-	-	1	-	(2)	(1)	-
Total instruments dérivés de change opérationnel		1 147	(415)	38	31	12	-	(4)	39	21
<i>Swaps</i>	<i>Fair value hedge</i>	468	468	(4)	29	-	(1)	-	28	(1)
<i>Swaps</i>	<i>Trading</i>	228	228	-	-	3	(1)	(9)	(7)	(12)
Total instruments dérivés de change financier		696	696	(4)	29	3	(2)	(9)	22	(13)
<i>Swaps - Achat</i>	<i>Cash flow hedge</i>	104	-	3	-	2	-	-	2	(8)
Total instruments dérivés de matières premières		800	696	3	-	2	-	-	2	(8)
<i>Swaps floorés</i>	<i>Cash flow hedge</i>	343	343	(1)	-	-	(2)	-	(2)	-
<i>Cross currency swap</i>	<i>Cash flow hedge</i>	159	159	3	1	-	-	-	1	-
<i>Cross currency swap</i>	<i>Trading</i>	14	14	-	-	-	1	(1)	-	-
Total instruments dérivés de taux		516	516	2	1	-	(1)	(1)	(1)	-
Options sur emprunt convertible	<i>Trading</i>	59	59	-	2	-	(2)	-	-	-
Options croisées	n/a	n/a	n/a	n/a	29	-	(33)	-	(4)	(4)
Total autres instruments dérivés				-	31	-	(35)	-	(4)	(4)
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS				39	92	17	(38)	(14)	57	(4)

(1) Les nominaux des instruments dérivés sont exprimés en équivalent euros.

Gestion du risque de contrepartie bancaire

Le Groupe traite ses instruments dérivés avec des établissements bancaires de premier rang. Il fixe des limites pour chacun d'entre eux en considérant leur notation auprès des agences de notation. Des rapports dédiés permettent le suivi du risque de contrepartie sur chaque marché.

8.1.4.1 Juste valeur des dérivés de change

Gestion du risque de change opérationnel

Les filiales du Groupe sont exposées au risque de change dans le cadre de leurs activités industrielles et commerciales. Ces risques et les couvertures afférentes sont suivis par la Direction du Financement et de la Trésorerie du Groupe.

L'exposition bilantielle (créances et dettes non financières inscrites au bilan en devise étrangère) est couverte de façon systématique. Les couvertures des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo, qui à son tour couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. Les produits

dérivés de change correspondants sont qualifiés d'instruments de trading selon la norme sur les instruments financiers.

Le Groupe couvre également sa marge opérationnelle contre le risque de change, sur un horizon budgétaire de façon régulière et sur un horizon contractuel (au-delà d'un an) de façon exceptionnelle pour des contrats précis et significatifs. Dans ce cas, le Groupe applique les règles de comptabilité de couverture, selon la norme sur les instruments financiers. Les principaux instruments de couverture auxquels le Groupe a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes en devises.

Elle est déterminée par la technique de valorisation suivante : les flux de trésorerie futurs sont calculés en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, la part inefficace liée à ces couvertures sur risque de change opérationnel est négligeable.

Gestion du risque de change financier

La centralisation des excédents de trésorerie, les besoins de financement des filiales étrangères et certaines opérations de financement exposent le Groupe à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse). Ce risque de change est couvert essentiellement *via* des *swaps* de devises.

Le Groupe finance usuellement ses filiales dans leurs propres devises et se couvre systématiquement contre le risque de change qui en résulte.

Par ailleurs, les financements externes du Groupe sont, en règle générale, libellés en euros, notamment pour les émissions obligataires sous programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*).

L'emprunt convertible souscrit le 16 juin 2016 pour un montant de 450 millions de dollars, et abondé le 16 novembre 2016 pour un montant complémentaire de 125 millions de dollars selon les mêmes conditions est couvert par des *swaps* de change euro/dollar jusqu'à sa maturité. Ils ont été documentés en *fair value hedge*.

Le gain latent de 22 millions d'euros comprend principalement les *swaps* devises relatifs aux couvertures des prêts et emprunts internes du Groupe.

Analyse de l'exposition nette globale du Groupe

L'exposition nette globale du Groupe (sur les positions bilantielles), basée sur les montants notionnels, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019					31 décembre 2018
	USD	JPY	Euro	Autres devises	Total	Total
Créances commerciales exposées	156	18	521	24	719	725
Autres actifs financiers exposés	350	71	111	779	1 311	641
Dettes fournisseurs exposées	(221)	(66)	(710)	(69)	(1 066)	(1 091)
Dettes financières exposées	(1 095)	(79)	(263)	(596)	(2 033)	(1 299)
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(810)	(56)	(341)	138	(1 069)	(1 024)
Ventes à terme	(311)	(97)	(68)	(706)	(1 182)	(540)
Achats à terme	1 056	130	79	412	1 677	1 117
EXPOSITION NETTE	(65)	(23)	(330)	(156)	(574)	(447)

Dans le tableau ci-dessus, la colonne libellée Euro correspond à l'exposition nette euro des entreprises du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Il existe notamment une exposition des filiales localisées en Europe centrale et dans le bassin méditerranéen, qui se financent en euros auprès de la société Valeo.

Analyse de sensibilité de l'exposition nette au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain et pour le yen s'établissent respectivement pour 1 euro à 1,1234 et 121,94 au 31 décembre 2019, contre 1,145 pour le dollar américain et 125,85 pour le yen japonais au 31 décembre 2018.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 par rapport à ces devises, aurait les effets suivants, avant impôts :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Exposition au dollar américain	7	(14)	(23)	(28)
Exposition au yen japonais	2	(8)	(3)	(7)
Exposition à l'euro	(33)	5	(10)	(6)
TOTAL	(24)	(17)	(36)	(41)

Pour les besoins de ces analyses, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2019 par rapport à ces devises, aurait l'effet inverse en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.



Échéances contractuelles résiduelles relatives aux dérivés de change

Les cours de clôture de la Banque Centrale Européenne (BCE) et les taux forward au 31 décembre 2019 ont été retenus pour les instruments financiers relatifs au change.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels						Total
		< 1 an	≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans	
			2021	2022	2023	2024	2025 et au-delà	
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :								
■ Actifs	43	11	6	6	9	4	7	43
■ Passifs	(4)	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Swaps de devise utilisés comme couverture :								
■ Actifs	32	3	29	-	-	-	-	32
■ Passifs	(11)	(9)	(1)	(1)	-	-	-	(11)

8.1.4.2 Juste valeur des dérivés matières (métaux non ferreux)

Gestion du risque de matières premières

Le Groupe gère son exposition aux matières premières en mettant en place, chaque fois que cela est possible, des clauses d'indexation de ses prix de vente dans les contrats commerciaux. C'est notamment le cas pour les métaux non ferreux et l'acier pour lesquels ces clauses couvrent respectivement environ trois quarts et la moitié de l'exposition.

L'exposition résiduelle aux métaux non ferreux, cotés sur le *London Metal Exchange*, ainsi que, dans une moindre mesure, l'exposition au propylène, est couverte auprès de banques de premier rang au travers d'instruments dérivés de couverture. L'objet de ces couvertures est de limiter l'impact des variations de prix de ces matières premières sur les résultats du Groupe et d'offrir le temps nécessaire à Valeo pour négocier en conséquence des hausses de prix auprès de ses clients.

Les techniques de couverture privilégient les instruments avec règlement monétaire, sans livraison de sous-jacent physique (essentiellement des *swaps* sur le cours moyen mensuel). Ces opérations sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9.

L'acier, la plupart des plastiques et les terres rares ne peuvent pas faire l'objet de couverture à terme sur le marché financier car ces matières ne sont pas cotées sur un marché organisé.

La part relative des stocks dans l'état de la situation financière du Groupe est peu influencée par la variation du prix des matières premières compte tenu de leur rotation rapide et de l'optimisation des flux logistiques qui en réduisent le montant.

Les volumes couverts de métaux non ferreux en fin de période s'établissent aux 31 décembre 2019 et 2018 de manière suivante :

(en tonnes)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Aluminium	36 536	39 158
Aluminium 2 ^e fusion	9 881	8 840
Cuivre	10 100	8 890
Zinc	588	895
Polypropylène	268	4 189
TOTAL	57 373	61 972

Les produits dérivés sur métaux de base utilisés par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, un gain latent de 3 millions d'euros liée aux couvertures en place est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La perte latente de 8 millions d'euros comptabilisée dans les Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2018 relatif aux couvertures en place a été entièrement reclassée en résultat opérationnel en 2019.

Analyse de sensibilité de l'exposition nette au risque métal

Une variation de 10 % des cours à terme des métaux aux 31 décembre 2019 et 2018 aurait les impacts suivants sur le résultat et les capitaux propres, avant impôts :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/ (Pertes)
Impact d'une hausse de 10 % des cours à terme des métaux	-	9	-	10
Impact d'une baisse de 10 % des cours à terme des métaux	-	(9)	-	(10)

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Échéances contractuelles résiduelles relatives aux dérivés matières

Les cours à terme du *London Metal Exchange* (LME) du 31 décembre 2019 ont été utilisés pour établir les échéances contractuelles relatives aux dérivés matières.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	Flux de trésorerie contractuels				Total	
			≥ 1 an et ≤ 5 ans					> 5 ans
			2021	2022	2023	2024		2025 et au-delà
Instruments dérivés matières :								
■ Actifs	2	2	-	-	-	-	2	
■ Passifs	-	-	-	-	-	-	-	

8.1.4.3 Juste valeur des dérivés de taux d'intérêts

Gestion du risque de taux d'intérêts

Le Groupe peut utiliser les *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés majoritairement à taux variable. La dette financière est essentiellement à taux fixe : au 31 décembre 2019, 99 % des dettes financières à long terme (part à plus d'un an) sont à taux fixe, contre 91 % à la clôture de l'exercice 2018.

En mars 2019, le Groupe a converti en couronnes tchèques le financement de 159 millions d'euros à une de ses filiales tchèques. Concomitamment, le Groupe a mis en place un *cross currency swap* en couronnes tchèques du même montant adossé en termes de maturité. Ce dérivé a été qualifié en *cash flow hedge*.

En mai 2019, une filiale japonaise du Groupe a converti en roupies indonésiennes le financement de 1,7 milliard de yens japonais à une de ses filiales indonésiennes. Concomitamment, elle a mis en place un *cross currency swap* en roupies indonésiennes du même montant, adossé en termes de maturité. Ce dérivé n'est pas qualifié.

Les deux tranches à taux variable du *Schuldscheindarlehen* émis en avril 2019 ont été couvertes par des *swaps* de taux *floorés* qui échangent le coupon variable avec un taux plancher à 0 % contre un taux fixe ; ces instruments ont été qualifiés en *cash flow hedge*.

Au 31 décembre 2018, le Groupe n'avait pas de dérivé de taux en cours.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
<i>Swaps</i> de taux :				
■ Emprunt en CZK	159	1	-	-
■ Emprunt en IDR	14	(1)	-	-
<i>Swaps</i> de taux <i>floorés</i> :				
■ Placements privés <i>Schuldschein</i>	343	(2)	-	-
TOTAL DES PASSIFS	516	(2)	-	-

Analyse de l'exposition nette du Groupe

À la date de la clôture, la position nette du Groupe en matière de taux d'intérêt, sur la base des valeurs nominales, s'analyse comme suit :

Année 2019

(en millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	436	26	2 672	220	1 403	122	4 511	368	4 879
Prêts	-	(8)	-	(336)	-	-	-	(344)	(344)
Intérêts courus	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 773)	-	-	-	-	-	(1 773)	(1 773)
POSITION NETTE AVANT GESTION	436	(1 758)	2 672	(116)	1 403	122	4 511	(1 752)	2 759
Instruments dérivés	-	-	221	(221)	122	(122)	343	(343)	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	436	(1 758)	2 893	(337)	1 525	-	4 854	(2 095)	2 759

Année 2018

(en millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	898	436	1 654	-	1 915	-	4 467	436	4 903
Prêts	-	-	-	(295)	-	-	-	(295)	(295)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(2 357)	-	-	-	-	-	(2 357)	(2 357)
POSITION NETTE AVANT GESTION	898	(1 921)	1 654	(295)	1 915	-	4 467	(2 216)	2 251
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	898	(1 921)	1 654	(295)	1 915	-	4 467	(2 216)	2 251

Les passifs financiers se composent du nominal des dettes long terme ainsi que des crédits à court terme et banques.

Analyse de sensibilité au risque de taux

L'essentiel de la dette financière à long terme est à taux fixe au 31 décembre 2019. Les dettes à taux fixe comptabilisées au coût amorti ne rentrent pas dans le calcul de la sensibilité au risque de taux. L'exposition du Groupe au risque de taux est donc limitée à son endettement à taux variable.

Ainsi une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait les impacts suivants sur le résultat et les autres éléments du résultat global, après prise en compte des produits dérivés et avant impôts :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	21	-	23	-

Une diminution instantanée de 1 % des taux d'intérêt aurait eu les mêmes impacts mais de sens contraire à fin 2019.

8.1.4.4 Juste valeur des autres instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2019, les autres instruments financiers dérivés se composent des instruments dérivés suivants :

- Options de conversion incorporées dans la dette obligataire émise en juin 2016 et en novembre 2016, ainsi que les options d'achats achetées. Ces options sont parfaitement symétriques. Leur juste valeur s'élève à 2 millions d'euros à fin décembre 2019, inchangé par rapport à fin décembre 2018 ;
- Options de vente et d'achat consenties par Valeo et Siemens dans le cadre de la formation de la coentreprise :
 - Valeo dispose d'une option d'achat pouvant contraindre Siemens à lui vendre tout ou partie de sa participation dans la coentreprise. La juste valeur de cette option d'achat s'élève à 27 millions d'euros à fin décembre 2019, contre 12 millions d'euros à fin décembre 2018,

- Siemens dispose d'une option de vente pouvant contraindre Valeo à lui acheter l'intégralité de sa participation dans la coentreprise. La juste valeur de cette option de vente s'élève à 31 millions d'euros à fin décembre 2019, contre 16 millions d'euros à fin décembre 2018.

Ces options ne sont pas parfaitement symétriques du fait des dispositions contractuelles spécifiques qui s'attachent aux modalités d'exercice propres à chacune d'entre elles. Elles ont été valorisées sur la base d'une approche probabiliste par un expert indépendant. Cette technique de valorisation est de niveau 3 ;

- Options de vente et d'achat consenties par Valeo et les partenaires de la coentreprise CloudMade valorisées à hauteur de 2 millions d'euros chacune.

Échéances contractuelles relatives aux autres instruments financiers dérivés significatifs

(en millions d'euros)	Valeur comptable	< 1 an	Flux de trésorerie contractuels				
			≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans
			2021	2022	2023	2024	2025 et au-delà
Options sur emprunt convertible							
■ Actifs	2	-	2	-	-	-	-
■ Passifs	(2)	-	(2)	-	-	-	-
Options croisées sur la coentreprise Valeo Siemens ⁽¹⁾	-						
■ Actifs	27	-	27	-	-	-	-
■ Passifs	(31)	-	(31)	-	-	-	-

(1) Options exerçables à compter de la date indiquée si certains critères définis contractuellement sont remplis.

8.1.5 Autres actifs et passifs financiers

8.1.5.1 Autres actifs et passifs financiers non courants

▼ Cette catégorie regroupe essentiellement les dépôts de garantie et les placements long terme.

Les dépôts de garantie sont comptabilisés au coût amorti.

Les placements long-terme regroupent essentiellement les titres de participation dans des sociétés non consolidées ainsi que les investissements dans des fonds communs de placement. Ces placements sont évalués à la juste valeur.

Les variations de juste valeur des titres de participation dans des sociétés non consolidées sont constatées en résultat, sauf si les titres ne sont ni détenus à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Dans ce cas, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors

de la comptabilisation initiale de chaque titre, de présenter les variations futures de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, et de constater le produit du dividende en résultat. Cette option retenue, les gains et pertes latents constatés en Autres éléments du résultat global ne seront jamais reconnus au compte de résultat, y compris lors de la vente des titres.

Les fonds communs de placement ne bénéficient pas de l'option disponible pour les instruments de capitaux propres décrite ci-dessus. À ce titre, les variations de la juste valeur seront enregistrées par le biais du compte de résultat consolidé en « Autres produits et charges financiers ».

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière.

Les placements long terme s'élèvent à 232 millions à fin décembre 2019 et ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
PLACEMENTS LONG TERME AU 1^{ER} JANVIER	217	172
Acquisitions	13	43
Cessions	(8)	-
Variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres	3	(21)
Variations de juste valeur enregistrées en résultat	29	22
Dividendes versés par les fonds commun de placement	(24)	-
Écarts de conversion	2	1
PLACEMENTS LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE	232	217



Ils sont principalement composés des titres de participations dans les sociétés suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Hubei Cathay Chine	49	47
Sino-French Innovation Fund (Cathay)	50	47
Sino-French Innovation Fund II (Cathay)	25	25
Toyota	31	25
Autres placements long terme ⁽¹⁾	77	73
PLACEMENTS LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE	232	217

(1) Autres participations de valeur individuelle inférieure à 25 millions d'euros dans des fonds d'investissement et des sociétés cotées sur lesquelles Valeo n'exerce ni contrôle ni influence notable.

8.1.5.2 Autres actifs et passifs financiers courants

Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et dettes commerciales.

Les créances et dettes commerciales sont initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients sont détaillées en Note 4.2. Dans le cadre normal de ses activités opérationnelles en Chine, le groupe Valeo est amené à être payé par ses clients ou à payer ses fournisseurs par le biais d'un moyen de paiement spécifique au marché chinois, appelé *Bank Acceptance Draft*, qui se présente sous forme d'une traite bancaire. De par leur nature, ces effets à recevoir et à payer restent comptabilisés au sein des créances et dettes commerciales jusqu'à leur date d'échéance. Ils représentent 119 millions d'euros des créances clients et 155 millions d'euros des dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 (102 millions d'euros des créances clients et 102 millions d'euros des dettes fournisseurs au 31 décembre 2018).

Par ailleurs, Valeo a mis en place un programme de *reverse factoring* depuis 2014. Ce programme est une opération de cession de créances commerciales à un établissement financier, également appelé « factor », organisée par Valeo (et non par le fournisseur). Les relations entre les parties sont structurées au travers de la signature de deux contrats indépendants :

- les fournisseurs de Valeo entrent dans un contrat de cession des créances qu'ils détiennent sur Valeo avec le factor ;
- Valeo signe une convention avec le factor selon laquelle il s'engage à payer à la date d'échéance les factures cédées par ses fournisseurs au factor (factures préalablement approuvées), et ce, sans se prévaloir d'aucune exception ou compensation.

Ce programme permet aux fournisseurs ayant adhéré de voir leurs créances réglées dans un délai très bref par un établissement financier. Valeo règle les factures fournisseurs correspondantes au factor à leur date d'échéance contractuelle.

L'analyse du schéma a conduit le Groupe à considérer que la nature des dettes fournisseurs n'était pas changée en substance du fait de la mise en place de ce programme. Aussi, elles sont maintenues dans le besoin en fonds de roulement.

8.2 Produits et charges financiers

- Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

8.2.1 Coût de l'endettement financier net

- Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières, et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en millions d'euros)	2019	2018
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(118)	(89)
Produits d'intérêts	45	23
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(73)	(66)

(1) Dont 1 million d'euros de coûts financiers en 2019 correspondant aux lignes de crédit non tirées et 4 millions d'euros de charges financières sur les opérations d'escompte des créances commerciales et des créances de Crédit d'Impôt Recherche.

8.2.2 Autres produits et charges financiers

- Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :
 - la part inefficace du résultat sur les opérations de couverture de taux ;
 - les résultats sur les opérations non qualifiées de couverture sur les instruments financiers relatifs aux opérations de change ou d'achats des métaux non ferreux ;
 - le coût des assurances crédit et les dépréciations pour risque de crédit et les pertes sur créances irrécouvrables, en cas de défaut de crédit du client ;
 - les charges nettes d'intérêts sur les provisions retraites et engagements assimilés qui incluent l'effet de désactualisation des engagements pour tenir compte du passage du temps et le produit financier sur le rendement attendu des fonds affectés à la couverture de ces engagements ;
 - la variation de juste valeur des placements long-terme détenus à des fins de transactions.

(en millions d'euros)	2019	2018
Charge nette d'intérêts sur les provisions retraite et assimilés ⁽¹⁾	(23)	(24)
Résultat de change	(7)	(21)
Résultat sur instruments financiers sur matières (<i>trading</i> et inefficacité)	-	(1)
Résultat sur instruments financiers de taux (inefficacité)	(1)	-
Résultat sur placements long terme détenus à des fins de transaction	29	22
Divers	-	(1)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(2)	(25)

(1) Cf. Note 5.3.4.



NOTE 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

9.1 Impôts sur les résultats



La charge d'impôts sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en Autres éléments du résultat global sont comptabilisés en Autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 Détail des impôts sur les résultats

(en millions d'euros)	2019	2018
Impôts courants	(231)	(319)
Impôts différés	(32)	16
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(263)	(303)

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le Groupe constate une charge d'impôts de 263 millions d'euros, correspondant à un taux effectif d'impôts de 29,4 %.

9.1.2 Analyse de la charge d'impôts

(en millions d'euros)	2019	2018
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (HORS QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE)	894	1 056
Taux normal d'impôts en France	34,43 %	34,43 %
(CHARGE) PROFIT D'IMPÔTS THÉORIQUE	(308)	(364)
Incidence des :		
■ Impôts différés actifs non constatés et pertes fiscales de l'exercice non utilisées	(21)	(22)
■ Activation des impôts différés actifs non constatés antérieurement	-	35
■ Taux d'impôts différents du taux normal	81	98
■ Utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	3	6
■ Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	1	(39)
■ Crédits d'impôts	2	2
■ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	(21)	(19)
(CHARGE) PROFIT D'IMPÔTS DU GROUPE	(263)	(303)

- Sur l'exercice 2019, les impôts différés actifs non constatés et les pertes fiscales de l'exercice non utilisées par principaux pays proviennent essentiellement de l'Allemagne, du Brésil et de la Chine.

- L'incidence favorable des 81 millions d'euros liée à des taux d'impôts différents du taux normal se décompose de la façon suivante :

Pays	Taux d'impôt courant ⁽¹⁾	2019	2018
Chine	25,0%	25	21
Corée du Sud	24,2%	17	25
Pologne	19,0%	10	13
États-Unis	21,0%	11	26
Allemagne	27,8%	(10)	(8)
Espagne	25,0%	7	7
Turquie	22,0%	6	6
République Tchèque	19,0%	2	3
Japon	31,8%	3	2
Autres Pays		10	3
TOTAL		81	98

(1) Le taux d'impôt courant indiqué est le taux effectif à la date de clôture de l'exercice. Le taux d'impôt utilisé pour le calcul des impôts différés prend en compte les éventuels changements adoptés du taux de l'impôt sur les exercices à venir.

- Les différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables comprennent les retenues à la source non imputées et perdues, des charges d'intérêts financiers non déductibles ainsi que les effets des dispositifs anti-abus (*BEAT Base Erosion Anti-abuse Tax*) mis en place lors de la réforme fiscale américaine de 2017.
- Le groupe Valeo considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) correspond à la définition d'un impôt, tel que précisé par IAS 12. Les impôts sur les résultats en 2019 comprennent ainsi une charge nette de 21 millions d'euros au titre de la CVAE (19 millions d'euros en 2018).

9.2 Impôts différés

▼ Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que Valeo disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées selon la méthode la plus appropriée au vu de l'organisation juridique et fiscale de l'entité, de son historique fiscal et de ses perspectives

de revenu imposable projeté. Chaque entité ou groupe d'intégration fiscale évalue chaque année le caractère recouvrable de ses déficits fiscaux reportables en se basant sur les projections à 5 ans des résultats fiscaux attendus, établies à partir des plans à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale. En situation d'impôt différé actif net, la reconnaissance des déficits fiscaux reportables comptabilisés reconnus au bilan est généralement limitée à une période d'un maximum de 5 ans. Les impôts à payer et les crédits d'impôts à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. En France, Valeo a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime. Le groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale (ou assimilés) pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis).



Les impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Déficits reportables	715	655
Frais de développement immobilisés	(357)	(293)
Engagements de retraite et assimilés	260	244
Autres provisions	119	126
Stocks	77	67
Provisions pour coûts sociaux et restructuration	9	7
Outillages	(1)	-
Immobilisations	(33)	(66)
Autres	158	181
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS BRUTS	947	921
Total des impôts différés actifs non reconnus	(586)	(524)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	361	397
Dont :		
■ Impôts différés actifs	437	486
■ Impôts différés passifs	(76)	(89)

Au 31 décembre 2019, les principaux pays pour lesquels des impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables sont reconnus au bilan sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Base déficits reportables	Économie d'impôts potentielle
États-Unis	677	144
Allemagne ⁽¹⁾	272	75
France	160	25
PRINCIPAUX PAYS	1 109	244
Autres pays		36
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS REPORTABLES RECONNUS		280

(1) Les déficits reportables sont reconnus dans la limite des impôts différés passifs.

Pour chacun des pays mentionnés ci-dessus, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

Au 31 décembre 2019, les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Économie d'impôts potentielle
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2020 à 2024	56	(12)
Déficits reportables en 2024 et au-delà	64	(15)
Déficits reportables indéfiniment	1 596	(408)
DÉFICITS FISCAUX COURANTS	1 716	(435)
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles		(151)
TOTAL		(586)

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

10.1 Capitaux propres

10.1.1 Évolution du capital

10.1.1.1 Évolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2019 et le nombre d'actions auto-détenues se détaillent de la façon suivante :

	2019	2018
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER	237 287 487	237 924 000
Nombre d'actions propres rachetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité ⁽¹⁾ ou livrées suite à exercice des stock-options ou actions gratuites attribuées	957 981	600 925
Nombre d'actions rachetées dans le cadre du plan de rachat ⁽²⁾	-	(1 837 417)
Nombre d'actions émises dans le cadre des plans d'actionnariat salarié : Shares4U ⁽³⁾	783 643	599 979
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	239 029 111	237 287 487
Nombre d'actions auto-détenues par le Groupe	2 007 632	2 965 613
NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE ⁽⁴⁾	241 036 743	240 253 100

(1) Cf. Note 10.1.1.2

(2) Cf. Note 10.1.1.3

(3) Dans le cadre du plan Shares4U 2019 (cf. Note 5.3), une augmentation de capital réservée aux salariés de 19 millions d'euros est intervenue le 27 juin 2019 par l'émission de 783 643 actions nouvelles de 1 euro de nominal. Ce nouveau plan classique a été proposé aux salariés leur permettant de souscrire des actions Valeo (par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou en actionnariat direct) à un prix de souscription fixé, le 2 mai 2019, par le Président-Directeur Général du Groupe sur délégation du Conseil d'administration, à 23,72 euros. Une prime d'émission de 18 millions d'euros a ainsi été dégagée.

(4) La valeur nominale de l'action s'élève à 1 euro au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 ; ces actions sont entièrement libérées.

10.1.1.2 Gestion des capitaux propres

Le Groupe vise une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et afin de pouvoir assurer son développement futur. Son objectif est de maintenir un équilibre entre dettes et fonds propres, compatible avec une notation *Investment grade*.

Le Groupe peut être amené à racheter ses propres actions sur le marché dans le but d'assurer la couverture des plans d'options et d'actions gratuites, les plans d'actionnariat salarié et la mise en œuvre du contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) a été signé avec un prestataire de services d'investissement le 21 mars 2019 et remplace le précédent contrat de liquidité signé le 22 avril 2004. Au 31 décembre 2019, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 100 000 titres et 14 610 641 euros contre 591 500 titres et 997 523 euros à la clôture de l'exercice précédent.

10.1.1.3 Plan de rachat d'actions

En 2018, la société Valeo a sollicité l'assistance d'un prestataire de services d'investissements pour les besoins de la réalisation de certains objectifs de son programme de rachat d'actions au titre de l'année 2018, tel qu'autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 23 mai 2017.

Aux termes du contrat conclu en date du 7 mars 2018, il a été convenu entre les parties que le prestataire de services d'investissements vendrait à Valeo qui s'obligeait à les acquérir, à l'échéance, une certaine quantité d'actions Valeo, dans la limite de 100 millions d'euros, à cours moyen déterminé de manière objective et indépendante par le marché pendant toute la durée du contrat. Ce cours moyen ne pouvait en toute hypothèse excéder le prix maximum d'achat tel qu'arrêté par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 23 mai 2017.

Ce programme a permis, en 2018, le rachat de 1 837 417 actions, qui sont intégralement affectées aux fins de couvrir la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise.

Les principales caractéristiques des programmes de rachat d'actions de 2018 sont les suivantes :

	Programme 2018
Date de prise d'effet de la convention	8 mars 2018
Date d'échéance	29 mai 2018
Nominal maximal à acquérir (en millions d'euros)	100
Actions propres livrées (en nombre d'actions)	1 837 417
Cours moyen (en euros par action)	54,42

10.1.2. Écarts de conversion

La variation des écarts de conversion (part du Groupe) sur l'exercice est un gain latent de 54 millions d'euros (gain latent de 53 millions d'euros au 31 décembre 2018). Il reflète essentiellement l'appréciation sur l'exercice 2019 du dollar américain pour 29 millions d'euros et celle du yen japonais pour 23 millions d'euros, partiellement compensée par la dépréciation du won coréen de 12 millions d'euros et celle de la livre turque à hauteur de 9 millions.

10.1.3 Participations ne donnant pas le contrôle

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE AU 1^{ER} JANVIER	807	719
Quote-part de résultat	81	96
Dividendes versés	(45)	(28)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	(21)	15
Ajustements de juste valeur des options de ventes accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	1	(2)
Autres mouvements	10	(3)
Écarts de conversion	2	10
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE AU 31 DÉCEMBRE	835	807

(1) Les variations de périmètre 2019 correspondent essentiellement aux impacts de l'acquisition de 6,1 % complémentaires du capital de la société Ichikoh au cours de l'exercice. (cf. Note 2.2.1).

(2) Cf. Note 8.1.2.2.

Les participations ne donnant pas le contrôle se décomposent principalement de la manière suivante :

	Pourcentage d'intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle <i>(en %)</i>		Capitaux propres – Part des participations ne donnant pas le contrôle <i>(en millions d'euros)</i>	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	2019	2018
Pyeong Hwa Company ⁽¹⁾	50	50,0	608	585
Entités de l'Alliance Chine Ichikoh	5,8	6,7	27	27
Autres entités Ichikoh	38,8	44,9	146	140
Autres participations individuellement non significatives	n.a.	n.a.	54	55
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE			835	807

(1) Pyeong Hwa Company est notre partenaire historique dans les entités Valeo Pyeong Hwa en Corée et notre partenaire dans Valeo-Kapec.

10.2 Résultat par action

Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues.

Le résultat de la période dilué par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été en circulation

dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les options d'achat et les actions gratuites ont un effet dilutif dès lors que leur prix d'exercice est inférieur au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif.

	2019	2018
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la société mère (en millions d'euros)	313	546
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers d'actions)	238 170	237 613
RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)	1,31	2,30

	2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers d'actions)	238 170	237 613
Effet de dilution provenant (en milliers) :		
■ Stock-options	59	209
■ Actions gratuites	1 350	1 575
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES AJUSTÉ DES ACTIONS DILUTIVES (en milliers d'actions)	239 579	239 397
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (en euros)	1,31	2,28

NOTE 11 DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE

11.1 Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

Les charges et produits sans effet sur la trésorerie, sur les exercices 2019 et 2018, s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	1 425	1 143
Dotations (reprises) nettes sur provisions	(82)	(2)
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	12	11
Charges calculées liées aux paiements en actions	24	3
Pertes (profits) sur placements long terme	(29)	(22)
(Plus) ou moins-value sur participations antérieurement détenues	-	36
Autres pertes (profits) sans effet sur la trésorerie	(1)	11
TOTAL	1 349	1 180



11.2 Variation du besoin en fonds de roulement

Les variations, sur les exercices 2019 et 2018, des principaux postes du besoin en fonds de roulement sont les suivants :

(en millions d'euros)	2019	2018
Stocks	29	(200)
Créances clients	(14)	124
Dettes fournisseurs d'exploitation	248	80
Autres créances et dettes	133	67
TOTAL	396	71

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre 2019, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figurent donc plus à l'actif de l'état de la situation financière est indiqué en Note 4.2 pour les créances clients et en Note 4.5.2 pour les créances de Crédit d'Impôt Recherche et de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

11.3 Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise

L'encaissement net de 19 millions d'euros correspond principalement au remboursement intervenu sur l'exercice 2019 d'une taxe payée en 2018 par Valeo pour le compte du vendeur dans le cadre d'une acquisition.

11.4 Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée

Au cours de l'exercice 2019, le décaissement net de 13 millions d'euros correspond essentiellement aux incidences complémentaires des cessions intervenues sur les exercices précédents (cession des activités Actionneurs Hydrauliques Passifs au Groupe italien Raicam et cession des activités Éclairage en Argentine).

11.8 Cash flow libre et cash flow net



Le *cash flow* libre correspond aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles, après neutralisation de la variation des cessions de créances commerciales non récurrentes et après prise en compte des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, et de la part considérée comme remboursement du capital des paiements locatifs. Cet indicateur, qui traduit la capacité du Groupe à générer de la trésorerie par ses activités opérationnelles, est pris en compte par la Direction Générale pour définir sa stratégie d'investissement et sa politique de financement.

11.5 Vente (rachat) d'actions propres

Sur l'exercice 2018, le décaissement net de 118 millions d'euros correspondait essentiellement à l'impact du plan de rachat d'actions intervenu sur l'exercice et ayant généré un décaissement de 100 millions d'euros (cf. Note 10.1.1.3).

11.6 Souscription et remboursements effectués sur emprunts à long terme

Sur l'exercice 2019, le Groupe a émis un *Schuldschein* (placement privé de droit allemand) pour un montant nominal de 548 millions d'euros (cf. Note 8.1.2.1). Les remboursements effectués sur emprunts à long terme se rapportent essentiellement à l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en 2017 (cf. Note 8.1.2.1) et aux passifs locatifs nets reconnus au titre d'IFRS 16 « Contrats de location » à hauteur de 84 millions d'euros.

11.7 Acquisitions ou rachats de participations sans prise de contrôle

Sur 2019, le décaissement net de 29 millions d'euros correspond essentiellement aux incidences de l'accroissement du taux de détention dans Ichikoh intervenu au cours du premier semestre 2019 (cf. Note 2.2.1).

Le *cash flow* net correspond au *cash flow* libre après prise en compte (i) des flux d'investissements relatifs aux acquisitions et cessions de participations et à la variation de certains éléments inscrits en actifs financiers non courants, (ii) des flux sur opérations de financement relatifs au capital, aux dividendes versés, aux ventes (rachat) d'actions propres, aux intérêts financiers versés et reçus, aux frais et primes liés aux émissions d'emprunts, et aux rachats de participations sans prise de contrôle et (iii) de la variation des cessions de créances commerciales non récurrentes.

Le *cash flow* libre et le *cash flow* net se réconcilient comme suit avec les données du tableau des flux de trésorerie consolidés entre 2019 et 2018 :

(en millions d'euros)	2019	2018
Capacité d'autofinancement	2 360	2 366
Impôts versés	(292)	(267)
Variation du besoin en fonds de roulement	396	71
FLUX NETS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	2 464	2 170
Flux nets de décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 906)	(2 025)
Remboursements du principal du passif locatif, nets ⁽¹⁾	(84)	-
Neutralisation de la variation des cessions de créance clients non récurrentes ⁽²⁾	45	16
CASH FLOW LIBRE	519	161
Variation des cessions de créances clients non récurrentes ⁽²⁾	(45)	(16)
Variation nette des actifs financiers non courants ⁽¹⁾	(274)	(212)
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	19	(41)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et/ou coentreprises	(5)	(2)
Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée	(13)	(7)
Acquisitions ou rachats de participations sans prise de contrôle	(29)	(2)
Dividendes versés aux actionnaires de la Société et aux minoritaires des filiales intégrées	(343)	(324)
Augmentation de capital en numéraire	19	26
Vente (rachat) d'actions propres	15	(118)
Intérêts financiers nets (versés et reçus)	(71)	(58)
Frais et primes liés aux émissions d'emprunts	(2)	(5)
CASH FLOW NET	(210)	(598)

(1) L'encaissement net de 8 millions d'euros au titre des créances de location vient en diminution des remboursements du principal du passif locatif.

(2) Valeo procède à des opérations récurrentes et ponctuelles de cessions de créances commerciales auprès d'établissements bancaires. Les opérations ponctuelles, ou non récurrentes, font l'objet d'un contrat à une date donnée ; les opérations récurrentes font l'objet d'un contrat d'une durée d'un an ou plus. Chaque contrat est analysé conformément aux principes d'IFRS 9 sur la décomptabilisation des actifs financiers pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances (cf. Note 4.2).

NOTE 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe (hors réseau) figurant au compte de résultat consolidé pour la société mère Valeo et les filiales françaises sont les suivants :

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	2019	2018	2019	2018
AUDIT				
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,8	1,8	1,3	1,4
Services autres que la certification des comptes	-	0,1	-	0,1
TOTAL HONORAIRES	1,8	1,9	1,3	1,5

Les services autres que la certification des comptes fournis par Ernst & Young et Autres et Mazars au Groupe et aux entités contrôlées concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires et (ii) des attestations réalisées dans le cadre de la validation des informations figurant dans des états de dépenses sur projets subventionnés.



NOTE 13 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
EUROPE				
FRANCE				
Valeo (Société mère)				
DAV	IG	100	IG	100
Equipement 2	IG	100	IG	100
Equipement 11	IG	100	IG	100
SC2N	IG	100	IG	100
Société de Participations Valeo	IG	100	IG	100
Valeo Bayen	IG	100	IG	100
Valeo Embrayages	IG	100	IG	100
Valeo Equipements Electriques Moteur	IG	100	IG	100
Valeo Finance	IG	100	IG	100
Valeo Management Services	IG	100	IG	100
Valeo Matériaux de Friction	IG	100	IG	100
Valeo Comfort and Driving Assistance	IG	100	IG	100
Valeo Service	IG	100	IG	100
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	IG	100	IG	100
Valeo Systèmes d'Essuyage	IG	100	IG	100
Valeo Systèmes Thermiques	IG	100	IG	100
Valeo Vision	IG	100	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive France SAS	EQ	50	EQ	50
Spheros Climatechnics France SAS ⁽⁴⁾	-	-	IG	100
Kuantic	EQ	33	EQ	33
ESPAGNE				
Valeo Climatización, S.A.U.	IG	100	IG	100
Valeo España, S.A.U.	IG	100	IG	100
Valeo Iluminación, S.A.U.	IG	100	IG	100
Valeo Service España, S.A.U.	IG	100	IG	100
Valeo Termico, S.A.U.	IG	100	IG	100
ITALIE				
Valeo Service Italia, S.p.A.	IG	100	IG	100
Valeo, S.p.A.	IG	100	IG	100

IG : Intégration globale/EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1)

(1) Cf. Note 2.2.1.

(2) Acquisition sur la période sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

(3) Cessions.

(4) Fusions et liquidations.

(5) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 - du Code de Commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Sociétés	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
EUROPE				
ALLEMAGNE				
Valeo Auto-Electric GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
Valeo GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
Valeo Holding GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
Valeo Klimasysteme GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
Valeo Schalter und Sensoren GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
Valeo Service Deutschland GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
Valeo Wischersysteme GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
peiker acustic GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
CloudMade Deutschland GmbH	EQ	50	EQ	50
Valeo Thermal Commercial Vehicles Germany GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive GmbH	EQ	50	EQ	50
Valeo Siemens eAutomotive Germany GmbH	EQ	50	EQ	50
Valeo Siemens eAutomotive BSAES Holding GmbH	EQ	50	EQ	50
FTE Group Holding GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
FTE Verwaltungs GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
FTE Asia GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
FTE automotive GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
FTE automotive systems GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
FTE automotive Möve GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
gestigon GmbH ⁽⁵⁾	IG	100	IG	100
Asaphus ⁽²⁾	EQ	50	-	-
ROYAUME-UNI				
Valeo (UK) Limited	IG	100	IG	100
Valeo Climate Control Limited	IG	100	IG	100
Valeo Engine Cooling UK Limited	IG	100	IG	100
Valeo Management Services UK Limited	IG	100	IG	100
Valeo Service UK Limited	IG	100	IG	100
Valeo Air Management UK Limited	IG	100	IG	100
CloudMade Holdings Limited	EQ	50	EQ	50
CloudMade Limited	EQ	50	EQ	50
FTE automotive UK Limited ⁽⁴⁾	-	-	IG	100
IRLANDE				
Connaught Electronics Limited	IG	100	IG	100
HI-KEY Limited	IG	100	IG	100
Valeo Ichikoh Holding Limited ⁽¹⁾	IG	94,2	IG	93

IG : Intégration globale/EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1)

(1) Cf. Note 2.2.1.

(2) Acquisition sur la période sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

(3) Cessions.

(4) Fusions et liquidations.

(5) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 – du Code de Commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.



Sociétés	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
BELGIQUE				
Valeo Service Belgique	IG	100	IG	100
Valeo Vision Belgique	IG	100	IG	100
LUXEMBOURG				
Coreval	IG	100	IG	100
NORVÈGE				
Valeo Siemens eAutomotive Norway AS	EQ	50	EQ	50
DANEMARK				
FTE automotive Denmark ApS	IG	100	IG	100
SUEDE				
Valeo Climate Control Sweden	IG	100	IG	100
FINLANDE				
Valeo Thermal Commercial Vehicles Finland Oy (Ltd) (ex-Spheros-Parabus Oy)	IG	100	IG	100
PAYS-BAS				
Valeo CV (netherlands)	IG	100	IG	100
Valeo Holding Netherlands B.V.	IG	100	IG	100
Valeo International Holding B.V.	IG	100	IG	100
Valeo Service Benelux B.V. ⁽⁴⁾	-	-	IG	100
REPUBLIQUE TCHEQUE				
Valeo Autoklimatizace k.s.	IG	100	IG	100
Valeo Compressor Europe s.r.o.	IG	100	IG	100
Valeo Vymeniky Tepla s.r.o. (ex-Valeo Vymeniky Tepla k.s.)	IG	100	IG	100
FTE automotive Czechia s.r.o.	IG	100	IG	100
SLOVAQUIE				
FTE automotive Slovakia s.r.o.	IG	100	IG	100
POLOGNE				
Valeo Autosystemy Sp.ZO.O.	IG	100	IG	100
Valeo Electric and Electronic Systems Sp.ZO.O.	IG	100	IG	100
Valeo Service Eastern Europe Sp.ZO.O.	IG	100	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive Poland sp.z o.o.	EQ	50	EQ	50
HONGRIE				
Valeo Auto-Electric Hungary LLC	IG	100	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive Hungary Kft.	EQ	50	EQ	50
ROUMANIE				
Valeo Lighting Injection SA	IG	100	IG	100
Valeo Sisteme Termice S.R.L.	IG	100	IG	100
RUSSIE				
Valeo Technology Rus Limited Liability Company (ex-Valeo Climate Control Tomilino LLC)	IG	100	IG	100
Valeo Service Limited Liability Company	IG	100	IG	100

IG : Intégration globale/EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1)

(1) Cf. Note 2.2.1.

(2) Acquisition sur la période sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

(3) Cessions.

(4) Fusions et liquidations.

(5) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 - du Code de Commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Sociétés	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
UKRAINE				
CloudMade Ukraine LLC	EQ	50	EQ	50
Spheros-Elektron TzOV	EQ	20	EQ	20
TURQUIE				
Valeo Otomotiv Sanayi ve Ticaret A.S.	IG	100	IG	100
Valeo Ticari Tasitlar Termo Sistemleri A.S. (ex-Spheros Termo Sistemleri A.S.)	IG	100	IG	100
AFRIQUE				
TUNISIE				
DAV Tunisie S.A.	IG	100	IG	100
Valeo Embrayages Tunisie S.A.	IG	100	IG	100
Valeo Tunisie S.A.	IG	100	IG	100
MAROC				
Cablinal Maroc, S.A. ⁽⁴⁾	-	-	IG	100
Valeo Vision Maroc, S.A.	IG	100	IG	100
EGYPTE				
Valeo Internal Automotive Software Egypt	IG	100	IG	100
AFRIQUE DU SUD				
Valeo Systems South Africa (Proprietary) Ltd.	IG	51	IG	51
Mornay Trading (Proprietary) Limited (ex Transfrig)	IG	100	IG	100
Valeo Thermal Systems East London (Pty) Ltd ⁽²⁾	IG	51	-	-
Valeo Thermal Commercial vehicles SA (Pty) Ltd. (ex-Spheros SA (Pty) Ltd.)	IG	100	IG	100
AMÉRIQUE DU NORD				
ETATS-UNIS				
Valeo North America, Inc.	IG	100	IG	100
Valeo Radar Systems, Inc.	IG	100	IG	100
Detroit Thermal Systems LLC	EQ	49	EQ	49
Detroit Thermal Systems Leverage Lender LLC	EQ	49	EQ	49
CloudMade, Inc.	EQ	50	EQ	50
ValeoThermal Commercial Vehicles North America, Inc. (ex-Spheros North America, Inc)	IG	100	IG	100
PIAA Corp., USA ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55
Valeo Kapec North America, Inc.	IG	50	IG	50
FTE automotive USA Inc.	IG	100	IG	100
FTE automotive North America Inc.	IG	100	IG	100

IG : Intégration globale/EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1)

(1) Cf. Note 2.2.1.

(2) Acquisition sur la période sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

(3) Cessions.

(4) Fusions et liquidations.

(5) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 - sous-paragraphe 3 - du Code de Commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.



Sociétés	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
CANADA				
Valeo Canada, Inc.	IG	100	IG	100
MEXIQUE				
Delmex de Juarez S de RL de CV	IG	100	IG	100
Valeo Sistemas Automotrices de México, SA de CV	IG	100	IG	100
Valeo Sistemas Electricos, SA de CV	IG	100	IG	100
Valeo Sistemas Electronicos, S de RL de CV	IG	100	IG	100
Valeo Iluminacion Servicios, S de RL de CV	IG	100	IG	100
Valeo Termico Servicios, S de RL de CV	IG	100	IG	100
Valeo Mexico Tech Center, SA de CV (ex-Valeo Technical Center)	IG	100	IG	100
Valeo Thermal Commercial Vehicles Mexico, S.A. de C.V. (ex-Spheros Mexico, S.A. de C.V.)	IG	60	IG	60
peiker acustic de Mexico, S.A. de C.V.	IG	100	IG	100
Valeo Kapec, SA de CV.	IG	50	IG	50
FTE Mexicana S.A. de C.V.	IG	100	IG	100
AMERIQUE DU SUD				
BRESIL				
Valeo Sistemas Automotivos Ltda	IG	100	IG	100
Valeo climatizacao do Brasil - veiculos comerciais S/A (ex-Spheros Climatização do Brasil S/A)	IG	60	IG	60
Reparts Comercia de Peças para veiculos Ltda. (ex-Repairs Industria E Comercio de Peças para veiculos Ltda.)	IG	60	IG	60
Setbus Soluções Automotivas Eireli	IG	60	IG	60
FTE Indústria e Comércio Ltda. ⁽⁴⁾	-	-	IG	100
ARGENTINE				
Emelar Sociedad Anonima	IG	100	IG	100
Valeo Embragues Argentina, SA	IG	100	IG	100
Valeo Termico Argentina, SA ⁽⁴⁾	-	-	IG	100
Valeo Climatizacion de vehiculos comerciales SAS	IG	100	IG	100
COLOMBIE				
Spheros Thermosystems Colombia SAS	IG	60	IG	60
ASIE - PACIFIQUE				
THAÏLANDE				
Valeo Automotive (Thailand) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd	IG	74,9	IG	74,9
Valeo Thermal Systems Sales (Thailand) Co. Ltd ⁽⁴⁾	-	-	IG	74,9
Valeo Comfort and Driving Assistance Systems (Thailand) Ltd	IG	100	IG	100
Ichikoh Industries (Thailand) Co. Ltd. ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55

IG : Intégration globale/EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1)

(1) Cf. Note 2.2.1.

(2) Acquisition sur la période sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

(3) Cessions.

(4) Fusions et liquidations.

(5) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 - du Code de Commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Sociétés	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
COREE DU SUD				
Valeo Automotive Korea Co., Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Electrical Systems Korea, Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Pyeong HWA Co. Ltd	IG	50	IG	50
Valeo Pyeong Hwa Automotive Components Co., Ltd, (VPHC)	IG	50	IG	50
Valeo Pyeong HWA International Co. Ltd	IG	50	IG	50
Valeo Samsung Thermal Systems Co., Ltd	IG	50	IG	50
Valeo Pyeong HWA Metals Co. Ltd	EQ	49	EQ	49
Valeo Kapec Co., Ltd	IG	50	IG	50
PHVS Co., Ltd	IG	49	IG	49
INDONESIE				
PT Valeo AC Indonesia	IG	100	IG	100
VPH Asean Transmission (ex-VPH Indonesia Ltd)	IG	50	IG	50
PT. Ichikoh Indonesia ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55
MALAISIE				
Valeo Malaysia SDN.BHD.	IG	100	IG	100
Ichikoh (Malaysia) SDN.BHD. ⁽¹⁾	IG	42,8	IG	38,6
Valeo Malaysia CDA SDN.BHD.	IG	100	IG	100
Spheros SDN.BHD	IG	100	IG	100
EMIRATS ARABES UNIS				
Valeo Thermal Commercial Vehicles Middle East FZE (ex-Spheros Middle East FZE)	IG	100	IG	100
HONG KONG				
Spheros Ltd.	IG	100	IG	100
TAIWAN				
Niles CTE Electronic Co. Ltd	IG	51	IG	51
AUSTRALIE				
Valeo Service Australia PTY Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Thermal Commercial Vehicles Australia Pty Ltd (ex-Spheros Australia Pty Ltd)	IG	100	IG	100
JAPON				
Ichikoh Industries Limited ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55,1
Life Elex. Inc. ⁽¹⁾	IG	36,2	IG	32,6
Kyushu Ichikoh Industries. LTD ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55,1
Hakuden. LTD ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55,1
Misato Industries, LTD ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55,1
PIAA Corporation ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55,1
Valeo Japan Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Kapec Japan K,K (ex-Valeo Unisia Transmissions K.K.)	IG	50	IG	50
Cloud Made Japan	EQ	50	EQ	50
Nitto Manufacturing Co. Ltd	IG	98,0	IG	98,0

IG : Intégration globale/EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1)

(1) Cf. Note 2.2.1.

(2) Acquisition sur la période sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

(3) Cessions.

(4) Fusions et liquidations.

(5) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 - du Code de Commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.



Sociétés	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
CHINE				
Faw-Valeo Climate Control Systems Co. Ltd	EQ	36,5	EQ	36,5
Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd ⁽¹⁾	IG	94,2	IG	93,3
Fuzhou Niles Electronic Co. Ltd ⁽⁴⁾	-	-	IG	51
Guangzhou Valeo Engine Cooling Co. Ltd	IG	100	IG	100
Huada Automotive Air Conditioner (Hunan) Co. Ltd	EQ	45	EQ	45
Nanjing Valeo Clutch Co. Ltd	IG	37,5	IG	37,5
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems Company Ltd	EQ	50	EQ	50
Shenyang Valeo Auto Lighting Co. Ltd ⁽¹⁾	IG	94,2	IG	93,3
Shenyang Valeo Pyeong-Hwa Transmission Systems Co., Ltd.	IG	50	IG	50
Taizhou Valeo-Wenling Automotive Systems Company Ltd	IG	73	IG	73
Valeo Auto Parts Trading (Shanghai) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Kapec Torque Converters (Nanjing) Co., Ltd (ex - Valeo Automotive Transmissions Systems (Nanjing) Co. Ltd)	IG	50	IG	50
Valeo Engine Cooling (Foshan) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Compressor (Changchun) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Friction Materials (Nanjing) Co. Ltd	IG	50	IG	50
Valeo Ichikoh (China) Auto Lighting Co., Ltd ⁽¹⁾	IG	94,2	IG	93,3
Valeo Interior Controls (Shanghai) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Interior Controls (Shenzhen) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Lighting Hubei Technical Center Co. Ltd ⁽¹⁾	IG	94,2	IG	93,3
Valeo Management (Beijing) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Management (Shanghai) Co. Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Comfort Driving Assistance Systems (Guangzhou) Co., Ltd.	IG	100	IG	100
Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co., Ltd	IG	73	IG	73
Wuhu Valeo Automotive Lighting Systems Co., Ltd ⁽¹⁾	IG	94,2	IG	93,3
Wuxi Valeo Automotive Components and System Co., Ltd.	IG	100	IG	100
Changshu Valeo Automotive Wiper System Co.Ltd	IG	73	IG	73
Shanghai VPHI Co. Ltd	IG	50	IG	50
Valeo ePowertrain (Shenzhen) Co. Ltd	EQ	50	EQ	50
Valeo Siemens eAutomotive Shanghai Co. Ltd.	EQ	50	EQ	50

IG : Intégration globale/EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1)

(1) Cf. Note 2.2.1.

(2) Acquisition sur la période sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

(3) Cessions.

(4) Fusions et liquidations.

(5) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 – sous-paragraphe 3 - du Code de Commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Sociétés	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Beijing Valeo Siemens Automotive E-Drive Systems Co. Ltd. Changzhou	EQ	30	EQ	30
Foshan Valeo Electronic Auto Parts Co.,Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Thermal Commercial Vehicles System (Suzhou) Co. Ltd (ex - Spheros (Suzhou) Co. Ltd)	IG	100	IG	100
Spheros (Yangzhou) Limited	IG	100	IG	100
peiker (Shanghai) Automotive Technology Co., Ltd.	IG	100	IG	100
Ichikoh (Wuxi) Automotive Parts Co.,Ltd, ⁽¹⁾	IG	61,2	IG	55
Roncheng Life ⁽¹⁾	EQ	11,3	EQ	10
Valeo powertrain (Nanjing) co., Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Powertrain (Shanghai) Co., Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Siemens eAutomotive (Tianjin) Co, Ltd	EQ	50	EQ	50
Valeo Siemens eAutomotive (Changshu) Co., Ltd	EQ	50	EQ	50
APG-FTE automotive Co, Ltd	EQ	49	EQ	49
Fawer Valeo Siemens eAutomotive	EQ	24,8	EQ	24,8
FTE automotive (Taicang) Co., Ltd	IG	100	IG	100
Suzhou Valeo PyeongHwa Dongfeng Clutch CO, Ltd ⁽²⁾	IG	26,3	-	-
INDE				
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd	EQ	50	EQ	50
Valeo Friction Materials India Ltd	IG	60	IG	60
Valeo India Private Ltd	IG	100	IG	100
Valeo Service India Auto Parts Private Limited	IG	100	IG	100
Valeo Motherson Thermal Commercial Vehicles India Ltd. (Ex-Spheros Motherson Thermal Systems Ltd.)	EQ	51	EQ	51

IG : Intégration globale/EQ : mise en équivalence (cf. Note 2.1.1)

(1) Cf. Note 2.2.1.

(2) Acquisition sur la période sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

(3) Cessions.

(4) Fusions et liquidations.

(5) Ces entités, consolidées dans les états financiers du groupe Valeo, exercent leur droit au titre du paragraphe 264 - sous-paragraphe 3 - du Code de Commerce allemand (HGB) sur l'exemption et la préparation. Les états financiers consolidés de Valeo S.A, Paris, incluent les états financiers des entités identifiées. Ils seront publiés dans la Gazette Fédérale Allemande.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés _____

A l'Assemblée Générale de la société Valeo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Valeo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable mis en œuvre à compter du 1er janvier 2019 et relatif à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciation des *goodwill* et des UGT

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les *goodwill* s'élevaient à M€ 2 571 et les autres immobilisations incorporelles et corporelles s'élevaient à M€ 8 040. La direction de l'entreprise réalise chaque année un test de dépréciation sur les *goodwill* au niveau des Pôles, afin de mesurer le risque que ces actifs ne soient pas justifiés par des flux de trésorerie futurs suffisants. L'ensemble des immobilisations corporelles et des autres immobilisations incorporelles est testé au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) en cas d'indice de perte de valeur.

Les modalités des tests mis en œuvre ainsi que le détail des hypothèses retenues sont présentés dans les notes 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles et corporelles, qui représentent un montant particulièrement significatif, constitue un point clé de l'audit car l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs, fondées sur la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés, repose sur des hypothèses, des estimations ou des jugements significatifs de la direction de l'entreprise.

Notre réponse

Nous avons analysé l'existence d'indices de perte de valeur induisant un test de dépréciation sur les UGT.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons, pour tous les tests de dépréciation :

- rapproché avec les comptes consolidés la valeur comptable des actifs de chaque UGT testée et de chaque Pôle ;
- évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus de préparation du plan moyen-terme ;
- examiné les modalités de mise en œuvre, la méthode d'évaluation des valeurs recouvrables et l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- procédé à une analyse des plans d'affaires établis par la direction, par Pôle et, pour celles présentant un risque significatif de dépréciation, par UGT, notamment par comparaison avec la performance financière de l'exercice ;
- analysé les principales hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), que nous avons confrontées aux valeurs retenues par les principaux analystes financiers ;
- évalué l'incidence d'une variation du taux d'actualisation et des principales hypothèses opérationnelles au travers d'analyses de sensibilité.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux pertes de valeur sur *goodwill* et actifs des UGT.

Évaluation de la quote-part dans la coentreprise VSeA

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, votre société détient une participation dans la coentreprise Valeo Siemens eAutomotive (« VSeA »), comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Comme décrit dans la note 4.5.3.3. de l'annexe aux comptes consolidés, la quote-part dans les pertes de la coentreprise étant supérieure à la valeur comptable de sa participation, le groupe l'impute aux autres composantes de sa quote-part dans la coentreprise, en application d'IAS 28. A ce titre, sur l'exercice 2019, M€ 242 ont été imputés sur les prêts accordés par le groupe à la coentreprise.

Avec l'aide d'un tiers expert, la direction de votre société a réalisé une évaluation de ces actifs financiers, afin de s'assurer de leur caractère recouvrable. La méthode privilégiée pour cette évaluation ainsi que l'hypothèse de taux d'actualisation retenue sont présentées dans la note 4.5.3.3. de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation de la quote-part dans la coentreprise VSeA et le caractère recouvrable des actifs financiers liés constituent un point clé de l'audit car ceux-ci sont fondés sur la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés et reposent à ce titre sur des hypothèses, des estimations et des jugements significatifs de la direction de l'entreprise.

Notre réponse

Avec l'aide des auditeurs de la coentreprise, nous avons :

- procédé à une analyse du plan d'affaires établi par la direction de la coentreprise, notamment par comparaison avec la performance financière de l'exercice et les plans historiques et apprécié les principales hypothèses sous-jacentes par entretiens avec la direction de la coentreprise ;
- évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction de VSeA telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration de la coentreprise dans le cadre du processus de préparation du plan d'affaires à moyen-terme.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons :

- rapproché la valeur comptable des actifs liés à la coentreprise VSeA avec les comptes consolidés ;
- apprécié les principales hypothèses du plan d'affaires de la coentreprise par entretiens avec la direction de votre société ;
- examiné la méthode d'évaluation de la valeur recouvrable et corroboré le résultat avec une autre méthode d'évaluation, également fondée sur la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- analysé les principales hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), que nous avons confrontées aux valeurs retenues pour le groupe ;
- évalué l'incidence d'une variation du taux d'actualisation, de la marge opérationnelle normative et du niveau d'investissements normatif de la coentreprise au travers d'analyses de sensibilité.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 4.5.3.3. de l'annexe aux comptes consolidés relative aux participations dans les sociétés mises en équivalence.

Provisions pour risques de qualité spécifiques

Risque identifié

Les provisions pour garantie clients sont destinées à couvrir, dès la vente d'un produit Valeo, le coût estimé des futurs retours de produits vendus. Elles se décomposent en provisions statistiques et en provisions pour risques de qualité spécifiques.

Ces provisions couvrent les coûts restant à supporter au titre des garanties légales ou contractuelles ainsi que les coûts liés à des situations ponctuelles excédant le cadre de la garantie normale au titre des produits déjà vendus.

L'estimation de ces coûts s'appuie à la fois sur des données historiques et des calculs de probabilité : taux de retour observés par produit pour les provisions statistiques et estimation des coûts de réparation pour les provisions pour risques de qualité spécifiques.

Ces provisions font l'objet de la note 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour risques de qualité spécifiques constitue un point clé de l'audit car celle-ci implique des estimations et des appréciations significatives de la direction de l'entreprise.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de recensement et d'évaluation de ces provisions.

Nos travaux ont également consisté à :

- étudier la méthodologie d'évaluation retenue par le groupe ;
- apprécier l'exhaustivité de ces provisions pour risques de qualité spécifiques en menant des entretiens avec le responsable de la direction qualité du groupe et les contrôleurs financiers des sites et en examinant les procédures de reportings internes du groupe ;
- analyser les hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour risques de qualité spécifiques notamment en considérant les notes de synthèse préparées par le département qualité résumant les principales causes ainsi que les principaux scénarii de correction des problèmes techniques identifiés ;
- analyser la documentation disponible, notamment les échanges entre le groupe et ses clients ;
- mener des entretiens avec les contrôleurs financiers des sites et la direction financière des Pôles autour des risques de qualité spécifiques, afin d'apprécier les principales hypothèses retenues sous-tendant l'estimation du risque.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux provisions pour garantie clients.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

- Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Valeo par votre assemblée générale du 3 juin 2010.
- Au 31 décembre 2019, nos cabinets étaient dans la dixième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 20 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

MAZARS ERNST & YOUNG et Autres

Thierry Colin

Jean-Marc Deslandes

Jean-François Ginies

Guillaume Rouger